

Séance de la soirée du 9 septembre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président  
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET  
D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DES MOULINS  
À THETFORD MINES, KINNEAR'S MILLS ET SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF  
PAR 3Ci ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 9 septembre 2009 à 19h  
Club Aramis  
912, chemin Mont-Granit Ouest  
Thetford Mines

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2009

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
RÉPONSES AUX QUESTIONS .....	3
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. YVES CÔTÉ .....	30
M. GILBERT HUPPÉ .....	32
M. JEAN MALO .....	41
M. CHRISTIAN NOËL .....	43
Mme NICOLE HUPPÉ .....	48
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION SUR LE CLIMAT SONORE PAR LE MDDEP .....	61
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme MONIQUE LAPLANTE .....	82
M. GUY ROY .....	85
M. STÉPHANE LACHANCE .....	91
Mme MICHELLE BLAIS .....	99

---

**SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2009**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement du Parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnebar's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf.

10

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance de cet après-midi?

15

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Non monsieur le Président.

20

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté des personnes-ressources, du ministère de l'Environnement, ça va?

25

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

On n'a rien de nouveau.

30

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du MRNF?

35

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

Rien de nouveau non plus, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur de la MRC, monsieur Thibodeau?

40

**PAR M. JACQUES THIBODEAU:**

Nous non plus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur du ministère de la Santé?

45

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

À la demande de madame Poliquin, je vais lui remettre une copie électronique de la présentation que j'ai faite cet après-midi.

50

Et aussi à la suggestion de mon collègue Pierre Deshaies, je vais déposer un article de Pedersen et collaborateurs sur les effets dans les communautés en Suède qui date de 2007.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

55

Merci beaucoup.

En arrière, du côté de la Ville de Thetford?

60

**PAR Mme GINA TURGEON:**

Non, aucun document.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

65

Du côté d'Hydro-Québec?

**PAR Mme CAROLINE VILLENEUVE:**

70

Non plus, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez des informations sur les questions laissées en litige tout à l'heure?

75

**PAR Mme CAROLINE VILLENEUVE:**

J'ai des éléments de réponses pour vous, en effet.

80

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va y revenir tout à l'heure. Donc ça va pour les intervenants!

85 Le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour poser des questions.

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la commission d'enquête qui est en arrière de la salle.

90 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises, sans sous-question.

95 Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

100 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

105 La Commission a remarqué que certaines personnes portent un macaron en faveur du projet. À ce stade-ci, la Commission ne veut pas savoir qui est pour et qui est contre le projet. Vos opinions par contre sont les bienvenues en deuxième partie d'audience publique au moment des dépôts des mémoires et ce, le 5 octobre prochain.

110 Présentement, nous sommes dans la phase enquête du mandat. Tout comme cet après-midi, question de ne pas entraver les travaux de la Commission et pour continuer d'avoir des échanges sereins comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous vous demandons donc de retirer vos macarons lorsque vous êtes à l'intérieur de la salle. Merci beaucoup.

---

### RÉPONSES AUX QUESTIONS

115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, cet après-midi, on avait quelques questions à vérifier. Donc du côté d'Hydro-Québec, est-ce que vous êtes en mesure d'apporter un complément d'information à la question qui vous était destinée cet après-midi?

120 **PAR Mme CAROLINE VILLENEUVE:**

125 Oui monsieur le Président. Pour ce qui est du prix auquel Hydro-Québec achète l'électricité au promoteur, je confirme que c'est effectivement huit virgule neuf sous du kilowattheure (8,9 ¢/kWh), tel que le promoteur l'a mentionné un petit peu plus tôt, en dollar de 2007.

Pour ce qui est du prix auquel Hydro vend son électricité, le prix de vente moyen, en dollar 2008, aux clients résidentiels, est de sept virgule deux sous du kilowattheure (7,2 ¢/kWh).

130 Il y a en effet un manque à gagner, comme c'est le cas pour tous les nouveaux approvisionnements. L'impact tarifaire demeure toutefois faible, puisque les nouveaux approvisionnements ne représentent qu'une faible proportion des approvisionnements totaux.

135 Je vous rappelle que Parc Des Moulins qui a une capacité de cent cinquante-six mégawatts (156 MW), sur l'ensemble de la production totale du parc d'Hydro-Québec d'environ trente-sept mille mégawatts (37 000 MW), c'est relativement peu élevé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

140 Merci beaucoup.

Maintenant, du côté du promoteur, il y avait une question hier qui avait été posée, de souvenance, par madame Marisol Brochu. Est-ce qu'elle est ici ce soir?

145 Madame Brochu, est-ce que vous pouvez venir en avant s'il vous plaît?

150 Évidemment, vous perdez pas votre rang, je sais que vous vous êtes inscrite dans le registre déjà, donc seulement pour la question d'hier soir, concernant les ondes numériques, pourriez-vous reposer votre question, de manière à ce que l'expert qui est en lien téléphonique du promoteur, c'est ça, nous sommes en lien présentement avec l'expert, oui, puisse répondre à votre question!

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

155 Monsieur le Président, j'avais une requête à vous faire, puisque je suis inscrite sur la liste, est-ce que je peux prendre mon tour qui va suivre maintenant pour poser deux (2) questions, en fait, à l'expert, compte tenu qu'il est en ligne présentement?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

160 Non, pas tout de suite. Non, parce que là, je peux pas sauter des tours.

Là, je fais juste remettre l'audience à jour en fonction des questions. Mais l'expert, on pourra le recontacter, j'imagine, ce soir.

165

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

Parfait.

170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc dans quelques minutes.

175 Donc là, vous perdez pas votre rang, mais on se concentre seulement sur la question d'hier soir. Allez-y.

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

180 Donc lors du dépôt du rapport de Yves R. Hamel et Associés inc. qui est en fait des consultants en télécommunication et radiodiffusion, lorsqu'ils ont déposé ce rapport-là le 2 décembre 2008, les seuils des niveaux et autres paramètres des signaux permettant de déterminer si la qualité de la réception des signaux de télédiffusion numérique sera acceptable ou non n'étaient pas encore déterminés.

185 On est maintenant un an et demi (1 ½) plus tard, est-ce que ces données sont maintenant disponibles afin de bien évaluer si les signaux de télédiffusion numérique seront acceptables ou non?

190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

195 Donc on va passer la parole à monsieur D'Astous de Yves Hamel et Associés, l'expert, pour répondre à la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

200 Alors on vous écoute, monsieur D'Astous.

**PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:**

205 Bonsoir. En fait, non, l'évolution du dossier, en ce qui a trait à l'évaluation des performances de la télévision numérique, la technologie numérique, n'a pas vraiment évolué. J'ai pas, à ma connaissance, je suis pas au courant qu'il y ait eu des essais, des mesures de faites dans des parcs éoliens ailleurs au Canada ou aux États-Unis dans ce domaine-là.

210 Donc il y a pas vraiment de critères qui ont été retenus par personne à ce stade-ci.

Tout ce qu'on sait, tout le monde est à peu près d'accord que la technologie numérique va être beaucoup plus robuste que la technologie analogique, puis c'est probablement une des

215

raisons pour laquelle les mesures tardent à être effectuées pour valider ça; les gens sont pratiquement convaincus qu'il y aura pas d'impact significatif ou même mesurable dans la plupart des cas, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

220

Donc si j'essaie de résumer, parce que le son était pas très bon, vous dites, il y a pas actuellement de critères, vous dites que la technologie est plus améliorée et qu'il y aurait pas d'impact en regard de l'implantation d'un parc éolien?

**PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:**

225

On peut pas garantir à cent pour cent (100 %), là, parce qu'il y a jamais eu de mesures de faites dans ce sens-là, mais tout le monde est d'avis que sur l'évaluation théorique de la technologie, effectivement, le risque d'impact est minime, voire pratiquement inexistant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

230

Est-ce que, monsieur D'Astous, il y aurait un impact sur Internet à haute vitesse?

**PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:**

235

Internet à haute vitesse, j'imagine que vous voulez me parler des systèmes de distribution par technologie radio?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

240

Oui, Internet à haute vitesse.

**PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:**

245

Oui, bien, enfin, haute vitesse peut venir par la ligne téléphonique ou le câble TV aussi, là.

250

Mais enfin, si on parle de technologie radio, la majorité des technologies qui sont utilisées se regroupent dans un cadre qu'on appelle, la technologie qu'on appelle OSDM et, bon, les technologies WiMAX ou Wi-Fi rentrent dans ce groupe-là qui sont les technologies les plus souvent utilisées.

255

C'est des technologies très robustes pour tout ce qui est des propagations par parcours multiples, donc les réflexions sur des buildings ou autres, c'est d'ailleurs des technologies qui sont retenues pour la future génération de téléphonie cellulaire ou mobile, Internet mobile à haute vitesse.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, monsieur D'Astous, c'est très difficile de vous entendre.

260 Est-ce qu'il y a des gens qui ont tout compris ici, là? Il y a des interférences, peut-être que vous êtes près d'une éolienne, vous!

**PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:**

265 À ma connaissance, la plus proche est à peu près à deux cents kilomètres (200 km).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Êtes-vous avec un "mains libres"?

270

**PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:**

Non, non.

275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Êtes-vous près d'un radio?

**PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:**

280

Non plus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

285 Regardez, essayez de résumer votre réponse sur la technologie haute vitesse.

**PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:**

290 Bien en fait, donc c'est des technologies très robustes qui, à notre connaissance, il y a aucun impact qui a jamais été signalé pour ce genre de technologie là, puis c'est de la technologie qui devrait – ça devrait être transparent, on voit absolument pas comment il pourrait y avoir un impact significatif sauf peut-être dans les quelques dizaines de mètres à côté de l'éolienne.

295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est la réponse qu'on a eue de l'expert du promoteur, ça va?

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

300

Je reviendrai.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

305

Oui, tout à l'heure, je vais vous rappeler.

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

310

Parfait, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

315

Maintenant, hier soir aussi on avait convenu d'avoir une présentation, une simulation visuelle, je crois que c'était suite à la demande de monsieur Malo qui était venu avec monsieur Bédard, messieurs Malo et Bédard qui avaient posé des questions sur les simulations visuelles, et on avait convenu de demander au promoteur une courte présentation sur les simulations visuelles.

320

Est-ce que vous êtes prêt, monsieur Vincent?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

325

Monsieur le Président, on est prêt. On aimerait vous proposer une présentation en trois (3) volets, puisqu'il y avait deux (2) questions autour des simulations visuelles.

330

Le premier volet montrera comment on développe les vues panoramiques, c'est quoi le processus qu'on utilise pour s'assurer de la concordance géométrique des éoliennes dans le paysage.

335

Le deuxième volet qu'on aimerait vous présenter, c'est qu'elle a été la démarche, le processus pour justement caractériser les impacts visuels.

340

Et on compléterait la présentation avec des exemples de simulations visuelles qui permettront de répondre précisément aux deux (2) préoccupations d'hier, à savoir l'évolution qu'il y a eue suite au rapport complémentaire, le ministère du Développement durable nous a demandé de reprendre certaines simulations visuelles et de contraster les ciels bleus.

340

Et l'autre volet de l'intervenant hier, c'était de voir dans quelle mesure on était capable de mettre des simulations visuelles dynamiques, et on est en mesure de montrer des exemples de ça.

Donc je vais inviter Marc-Antoine Vincent à faire la première partie de la présentation, suivi de Sylvie Laurin qui est architecte de paysage, qui a mesuré l'impact visuel, si vous voulez, dans l'étude d'impact et après ça, on commentera des simulations visuelles.

345

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc la parole est à vous.

350

**PAR M. MARC-ANTOINE VINCENT:**

Bonjour monsieur le Président. Donc la méthodologie des photomontages se résume en six (6) étapes. La première, l'identification des points d'intérêt; la deuxième, la prise de photos et construction de la vue panoramique; la troisième est la modélisation de l'éolienne 3D; la quatrième, les terrains et éoliennes virtuels; cinquième, superposition des terrains; et finalement, le montage final.

355

Pour commencer, nous devons savoir où nous allons prendre les photos. Ceci, on le fait en demandant aux autorités locales les points de vue d'intérêt importants.

360

Ensuite, en deuxième lieu, il y a une architecte du paysage, madame Laurin qui est assise en arrière, qui détermine les points de vue plus spécifiquement. Il y a une présentation qui va suivre à cet effet.

365

L'étape 2 de la méthodologie des photomontages est d'aller sur le terrain et de prendre une série de photos en tournant, OK, de trois cent soixante degrés (360 °), aux points de vue sélectionnés comme étant importants.

370

À chaque endroit où on prend des photos trois cent soixante degrés (360 °), on note la localisation GPS. Ensuite, ces photos sont jointes pour avoir une seule photo avec un champ de vision de trois cent soixante degrés (360 °).

375

Sur cette photo, lorsqu'il y a le ciel trop blanc, nous pouvons le corriger immédiatement pour le rendre plus bleu, afin de contraster avec les éoliennes qui, elles, seront blanches.

L'étape numéro 3 consiste à la modélisation de l'éolienne utilisée pour chaque projet. Chez 3Ci énergie éolienne, nous modélisons spécifiquement les éoliennes utilisées dans le projet, celles-ci étant Enercon E-82.

380

Nous avons, à même les plans originaux montrés ici, fait le modèle 3D très précis de l'éolienne.

385

La boule rouge illustrée ici représente l'enveloppe de l'éolienne, c'est-à-dire chaque point dans l'espace où les pales pourront toucher. Cette même boule est utilisée à l'opération numéro 4 qui est le terrain et éolienne virtuels.

390

Dans cette étape, nous allons dans un programme de système d'information géographique en 3D dans lequel nous avons le terrain en 3D, OK, la localisation de chacune des éoliennes ainsi que la localisation de chaque point de vue d'intérêt.

Donc pour chaque point de vue réel, nous allons dans un programme artificiel pour refaire le même procédé, c'est-à-dire une série de photos trois cent soixante degrés (360 °).

395

Ici, les boules rouges représentent l'enveloppe vue avant de l'éolienne. Donc une fois les séries de photos complétées, nous avons un panorama virtuel qui a le même champ de vision que le panorama réel.

400

Donc c'est deux (2) constantes qui nous permettent de s'assurer que les éoliennes sont toujours à la bonne grosseur.

De plus, nous numérotons chacune des éoliennes pour les différencier le mieux possible.

405

Une fois le panorama virtuel réalisé, nous alignons le panorama virtuel sur le panorama réel, en s'assurant que le champ de vision est le même, donc trois cent soixante degrés (360 °). Ce qui, comme j'ai dit plus tôt, nous permet de s'assurer d'avoir les éoliennes à la bonne grosseur.

410

Alors ensuite, nous alignons le terrain en suivant la courbure naturelle du terrain, OK, comme ici.

Advenant le cas où il n'y avait pas de montagne alentour, nous utilisons des points de vue clés; par exemple le fond d'une rue ou bien un bâtiment spécifique dont nous avons les coordonnées GPS, et nous pouvons ainsi réaligner la photo correctement.

415

L'étape numéro 6, donc les arrangements finaux consistent à intégrer les éoliennes 3D à la superposition virtuelle du panorama réel. Donc la couleur est ajustée si c'est nécessaire, donc s'il y a des nuages ou si le contraste est pas assez évident.

420

Les éoliennes sont mises complètement blanches, donc il y a pas d'effet, en fait il y a plus d'effet d'ombrage sur les éoliennes, elles sont totalement blanches.

Puis vous remarquerez ici, l'éolienne est ici, bon, le principe, c'est qu'en fait, on fait un premier jet dans un programme 3D pour les intégrer sur le plan 2D et puis après ça, on repasse individuellement chacune des éoliennes pour s'assurer qu'elle recouvre bien l'enveloppe. Donc

425 l'éolienne numéro 12 ici, on la réajuste vers le haut pour s'assurer qu'elle rentre exactement dans l'enveloppe.

Une fois ça terminé, dans le fond, on se retrouve avec le photomontage qu'on intègre par la suite dans la cartouche.

430

La simulation visuelle permet de représenter un résultat très près de la réalité. Grâce à notre approche multifonctionnelle qui utilise plusieurs programmes en même temps, on est capable de faire plus, comme par exemple des photomontages dynamiques.

435

Cette présentation a été réalisée il y a deux (2) ans et tenait compte de l'impact maximal du projet. Comme dans ce projet, il y avait...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

440

Est-ce que c'est sur le chemin Craig?

**PAR M. MARC-ANTOINE VINCENT:**

445

Non, c'est sur le 1<sup>er</sup> rang.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

450

C'est dans le 1<sup>er</sup> rang à la limite des municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Jean-de-Brébeuf. On a dans la troisième partie, on aura des exemples à d'autres endroits dont le chemin Craig.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

455

OK, tout près de la tour émettrice en haut de la côte?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui, à partir de la station Brébeuf qu'on appelle, station d'Hydro-Québec.

460

**PAR M. MARC-ANTOINE VINCENT:**

De plus, des photos, c'est beau, mais c'est pas très très dynamique, OK.

465

Donc chez 3Ci, nous avons développé un site Web qui va permettre à tout le monde de visualiser l'intégralité des photomontages réalisés sur le projet Des Moulins.

Alors on va expliquer le site Web après la présentation de madame Laurin.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

470           Donc, monsieur le Président, ça, ça couvre la première partie qui décrit comment on s'assure de l'intégralité géométrique.

          La deuxième partie, c'est madame Sylvie Laurin, architecte de paysage, qui va nous entretenir sur le processus qui a été suivi pour sélectionner les points d'intérêt.

475

**PAR LE PRÉSIDENT:**

          Bonsoir madame Laurin.

480

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

          Bonsoir monsieur le Président. Alors mon rôle, c'est l'étude d'impact visuel sur le paysage, principalement basé sur deux (2) méthodes, soit le Guide d'intégration des éoliennes au territoire du ministère des Affaires municipales et Régions, qui date de 2007, et le Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères du MRNF.

485

          Je vais vous expliquer ici à la première diapo un peu le processus de A à Z, comment on fonctionne quand on arrive sur un nouveau territoire pour faire une étude d'impact visuel.

490

          Alors avec 3Ci, le projet Des Moulins, il y a eu d'abord une première visite des lieux avec 3Ci pour prendre connaissance du territoire.

495

          Numéro 2, il y a eu des rencontres et des échanges avec les intervenants touristiques et municipaux.

495

          Par la suite, il y a eu la visite de terrains comme telle qui a été étalée sur plusieurs jours où, à ce moment-là, il y a plusieurs photos qui ont été prises à partir de lieux potentiellement sensibles. On entend par là des lieux, soit qui ont une grande visibilité, soit des lieux très achalandés ou des lieux qui sont sensibles à cause de leur qualité paysagère particulière ou leur symbolique ou leur unicité.

500

          Ensuite, en cinquième, on fait la description du milieu, la caractérisation. Pour la description du milieu, la démarche, c'est d'abord la délimitation de la zone d'étude. On fait l'inventaire et la description du milieu avec les caractéristiques naturelles, culturelles et anthropiques. On fait une détermination des unités de paysage et on fait une cartographie des composantes paysagères.

505

          Sur la diapo suivante, on vous montre la cartographie des composantes du paysage. On voit quand même assez bien, on voit différentes zones de différentes couleurs. Ces zones-là représentent les différentes unités de paysage qu'on retrouve sur le territoire, entre autres celles

510

qui sont les plus foncées, c'est les unités de paysage agricole qui ont une résistance à l'implantation d'un projet plus grand, étant donné leur valeur qui est associée et la grande visibilité que les champs agricoles donnent sur les projets éoliens en général.

515 Sixièmement, on fait une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères, c'est principalement basé sur le Guide du MAMR, et ce guide-là, ce qui est quand même assez nouveau, bon, ça date quand même de 2007, mais ils ont présenté des critères d'intégration et disons qu'on s'est basé là-dessus pour développer des critères et pour faire en sorte que le projet, au niveau paysage, soit plus en accord le plus possible avec le milieu d'accueil.

520 Donc je vais vous présenter rapidement ces critères d'intégration là. Par exemple, un des critères retenus, c'était le respect de la structure paysagère, donc on essaie autant que possible de souligner la structure paysagère, dans ce cas-ci, ce serait les crêtes de montagnes. Essayer de toujours garder un rythme harmonieux, c'est-à-dire une distance le plus possible égale d'une éolienne à l'autre.

525 Le respect de l'échelle, éviter dans la mesure du possible d'avoir des éoliennes qui viendraient trop près des résidences et qui viendraient écraser le cadre bâti.

530 La consolidation des grappes, c'est-à-dire de regrouper les éoliennes ensemble au lieu qu'elles soient éparpillées un peu partout sur le territoire.

Avoir le même type d'éolienne et d'éviter la concurrence avec le milieu bâti.

535 Dans ce dessin-là, c'est un dessin basé sur une photographie prise à Kinnear's Mills où on voit le clocher de l'église et, je pense que 3Ci a vraiment fait de grands efforts pour pas qu'il y ait de concurrence avec un point de repère, comme par exemple le clocher de l'église, un de ceux qu'on peut percevoir dans ce paysage-là.

540 Et sur cette carte-ci, on voit en vert les grappes justement qui ont été formées par les groupes d'éoliennes qui correspondent à un des critères.

545 Alors en 7, il y a l'évaluation des impacts comme tels, c'est basé sur trois (3) composantes, soit la résistance, le choix des points de vue stratégiques et l'importance de l'impact.

Ça répète un peu ce que je viens de dire, alors il y a l'évaluation de la résistance des unités de paysage. Donc on mesure avec certains critères si les unités sont sensibles ou moins sensibles à la venue du projet.

550 On fait un choix dans toutes les photos qu'on a prises, on fait un choix de points de vue stratégiques, puis les points de vue sont généralement pris à partir de lieux – je me répète peut-

être – mais les lieux plus sensibles, les lieux plus visibles, des points de vue bien bien spécifiques.

555

On mesure la source de l'impact, et dans l'importance de l'impact, il y a le degré de perception, la résistance qui est mesurée et l'étendue de l'effet.

560

Donc ici, ça vous donne un petit graphique qui résume un peu l'explication précédente où pour arriver à l'importance de l'impact qui est en bas de l'image, en bas du graphique.

565

On a besoin de la perception de l'observateur, de la résistance de l'unité de paysage et de l'étendue, et chacun de ces critères-là sont eux-mêmes, si on veut, ils doivent être, je sais pas comment dire, pas nourris, mais ils sont tributaires de d'autres critères. Comme par exemple la perception, c'est tributaire de la sensibilité de l'exposition. La résistance est tributaire de la capacité de dissimulation et de la valeur accordée. Et l'étendue de l'impact est tributaire de la durée et du rayonnement.

570

Je vais céder la parole à monsieur Marc-Antoine Vincent pour la suite des photomontages!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

575

Rapidement.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

580

Avec votre permission, monsieur le Président, si vous voulez, vous avez manifesté le désir de voir certains photomontages hier, donc on est en mesure d'en montrer, donc on peut peut-être montrer deux-trois (2-3) exemples que madame Laurin pourra commenter, puis à votre guise, si vous voulez qu'on élabore un peu plus sur les modèles dynamiques, on peut le faire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

585

Parce qu'on aurait quelques questions. Donc rapidement s'il vous plaît.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

590

Donc ce qu'on vous montre, monsieur le Président, c'est vraiment les vues panoramiques du système de modélisation. La limite qu'on a dans un rapport d'étude d'impact, souvent, c'est qu'il faut prendre des cartouches en PDF puis mettre ça sur une page.

Et ça, on pourra vous montrer, d'ailleurs on a un brin d'explication, parce qu'hier, il y avait des questions soulevées au niveau de certains photomontages que le ministère nous avait



595 demandé de reprendre, on a une réponse particulière et précise à vous donner plus tard si vous le souhaitez.

600 Mais pour l'instant, ce que j'aimerais attirer votre attention, sur un photomontage en particulier, celui du noyau villageois de Kinnear's Mills pour lequel on a pris une photo l'hiver et l'été, pour montrer un peu le jeu de la couverture du feuillage et de constater effectivement qu'on a, en tout cas, que l'aménagement du projet préserve les principes que madame Laurin a expliqués.

605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Autrement dit, vous dites qu'en arrière de l'arbre qui est en feuille, il y avait une éolienne?

610 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui, en fait, Marco va montrer la vue hiver et été pour que vous soyez à même de constater la différence.

615 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Alors l'étude d'impact, l'évaluation qu'on en a fait, c'est qu'ici, c'est un impact considéré mineur, étant donné que la résistance a été évaluée à moyenne, la zone touchée à petite et la perception, moyenne.

620 Alors évidemment, sur la photo, on voit bien qu'en avant-plan, bon d'abord, c'est le maximum de visibilité qu'on peut avoir, étant donné qu'il y a pas de feuilles dans les arbres, et il y a le cadre bâti qui vient partiellement bloquer la vue, les arbres et l'encombrement, soit par les fils électriques et les poteaux électriques.

625 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

630 Peut-être en complément, monsieur le Président, je pourrais dire ici que c'est une vue panoramique trois cent soixante degrés (360 °). Donc l'avantage, dans ce cas-là, c'est qu'on est capable de relativiser l'impact en y allant tranquillement évidemment. Donc ça, ça donne un maximum d'informations qu'une photo sur une page onze par dix-sept (11 po x 17 po) pourrait pas donner.

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

635 Ici, c'est à partir du belvédère de Thetford Mines, l'impact a été jugé moyen, la résistance a été jugée moyenne, la zone touchée, moyenne, et la perception, forte.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

640 Monsieur le Président, on a quarante-six (46) photomontages de disponibles, mais on peut, si on manque de temps, montrer les vues dynamiques, si vous voulez, puis à la toute fin, peut-être un photomontage avant et après qui montre dans quelle mesure on a retouché certains photomontages pour recréer des ciels bleus, pour augmenter les contrastes.

645 **PAR M. MARC-ANTOINE VINCENT:**

Donc ça ici, c'est un photomontage dynamique qui a été réalisé en même temps que le 1<sup>er</sup> rang; les éoliennes, par contre, c'est pas des Enercon E-82 là-dessus, c'est des Vestas V-70, parce que ça a été réalisé dans le moment où ce qu'on savait pas encore laquelle on allait  
650 utiliser.

Puis la disposition des éoliennes a changé aussi. Mais c'est juste pour illustrer que la possibilité est là.

655 On a aussi moyen de faire un photomontage dynamique, mais en balayage. Excusez la rapidité du photomontage, mais on remarque ici que les éoliennes tournent, puis que l'observateur fictif tourne aussi. Donc ça donne un indice de plus, un impact visuel.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

660 Donc si on regarde, monsieur le Président, c'est des outils qui sont en développement chez 3Ci; dans une certaine mesure, c'est quand même difficile au niveau des supports papier de montrer des choses comme ça, mais le dernier photomontage qu'on pourrait peut-être montrer, c'est le photomontage avant les corrections demandées par le ministère et après, puis  
665 peut-être que, Marc-Antoine, tu pourrais expliquer dans quelle mesure il a fallu rehausser les ciels.

**PAR M. MARC-ANTOINE VINCENT:**

670 Alors hier, on a reçu une question qui demandait pourquoi, dans le fond, les anciens photomontages déposés dans l'étude d'impact 1 avaient été à refaire, puis la réponse à ça, c'était que lors de la compression PDF, à cause qu'il y avait pas assez de contraste entre l'éolienne et le ciel, les pixels se confondaient, alors on avait l'impression qu'on voyait pas les éoliennes.

675 Comme ça, c'est la photo du premier photomontage, OK!

Alors si on zoome à l'intérieur de la photo, donc si quelqu'un était assis devant son ordi, les éoliennes sont clairement là, agrandies évidemment, mais par contre, lorsqu'on est à l'extérieur, puis que c'est mis sur papier, avec la conversion PDF, alors là, les pixels se fondent et  
680 on voit pas les éoliennes.

Alors la même vue, mais des nouveaux photomontages avec les nouveaux contrastes donne ça ici, où est-ce que sur papier, comme en numérique, le ciel est bleu, puis les éoliennes sont blanches.

685 Alors si on peut remarquer à l'arrière de la salle, les éoliennes, on les voit beaucoup mieux, puis c'est ça.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

690 Donc ce qui est intéressant de noter ici, c'est que pour montrer l'impact visuel, souvent il faut trafiquer le ciel et il faut trafiquer l'intensité des éoliennes. Mais lorsqu'on fait un photomontage le plus près de la réalité, avec un ciel naturel et les éoliennes naturelles, malheureusement ça se confond évidemment dans le ciel, et c'est souvent interprété comme, entre guillemets, de la mauvaise foi du promoteur.

695 Mais la réalité, c'est que les photomontages que vous voyez là, c'est des conditions qui sont pas mal exagérées par rapport à la réalité, que ce soit par rapport au ciel bleu ou que ce soit par rapport à la blancheur des éoliennes.

700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

705 Avez-vous songé à créer des tables de consultation qui auraient regroupé des citoyens? Parce que là, vous avez parlé d'une consultation avec les autorités, avec ceux qui s'occupent du tourisme.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

710 En réalité, la démarche qu'on a utilisée pour essayer de trouver nos points d'intérêt, la première approche qu'on a faite est dans le cas particulier de Kinnear's Mills.

715 Le conseil municipal et Héritage Kinnear's en particulier nous ont rapidement sensibilisés à la sensibilité justement du quadrilatère des quatre (4) églises.

Dans le cas spécifique de Thetford Mines, la municipalité, le directeur général à l'époque nous a imposé de faire des photomontages à des intersections stratégiques.

720 Dans le cadre du PIA d'ailleurs, ils nous ont suggéré des points d'intérêt.

Maintenant, à travers les différentes consultations, il y a eu, comme on disait, des intervenants touristiques dans le monde du tourisme qui ont été interviewés ou qui ont travaillé avec nous, mais dans les séances d'information publiques qu'on a faites dans les trois (3) villes,

725 on a montré des exemples de scénarios d'impact maximal dont certains des photomontages que vous avez vus, et on a été à même de mesurer la sensibilité de la réaction des gens.

Et évidemment, c'est difficile d'avoir tout le monde à l'unisson sur l'interprétation, mais on n'a pas véritablement perçu de grands dérangements lorsqu'on montrait nos photomontages.

730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est pondéré de quelle façon, parce qu'il y a plusieurs critères? Supposons qu'un site aurait eu une forte résistance, est-ce que ça aurait influencé le résultat?

735 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Oui, bien sûr. La résistance, c'est un des facteurs avec la perception, avec l'étendue, c'est ça qui nous donne l'importance de l'impact.

740 Donc évidemment, si on a une résistance forte, mais par contre on a une perception faible, notre impact, même si on est en milieu de résistance forte, notre impact sera pas fort.

C'est selon un tableau, je peux vous le présenter, mais...

745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est une forme de pondération? Parce que les critères ont pas tous, j'imagine, le même poids dans la formule?

750 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Le même poids, oui, vous voulez dire comparer la résistance avec l'étendue?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

755 Oui, parce que vous les qualifiez en faible, moyen, fort. Donc vous leur attribuez pas des chiffres comme dix pour cent (10 %), cinquante-trois pour cent (53 %), etc.?

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

760 Non. Non, c'est faible, moyen, fort.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

765 C'est toujours qualifié faible, c'est ça?

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Oui.

770

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais aller voir du côté des ministères, au MRNF et au MDDEP!

775

Vous êtes assez sensibilisés à l'utilisation de cette méthode-là, avez-vous une opinion par rapport à ce qui est présenté ce soir? Du côté du MDDEP!

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

780

Nous, au MDDEP, on n'a pas vraiment de spécialistes au niveau des paysages. On consulte notamment le MRNF, puisqu'ils ont fait un guide à cet effet.

On consulte également Tourisme Québec et le ministère Culture et Communications.

785

Et c'est à partir de leur avis à eux qu'on forge notre avis, finalement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

790

Merci. Et vous, de votre côté, monsieur Latour, vous avez produit un guide, est-ce que ce qui est présenté ce soir respecte les façons de faire?

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

795

Je m'excuse, mais je connais pas ce guide-là. C'est pas du tout dans mon champ de compétence.

Peut-être que mes confrères du ministère seraient au courant?

Monsieur Madore a peut-être des éléments de réponse.

800

**PAR M. LOUIS MADORE:**

En fait, non, j'ai jamais fait ce type d'analyse là spécifiquement.

805

Tout ce qu'on peut voir, c'est qu'il y a certains éléments qui ont été considérés, notamment des routes panoramiques ou des éléments spécifiquement notés dans le paysage québécois pour en faire l'analyse. Mais une analyse poussée comme celle qu'on vient de voir, avec des pondérations ou des critères de ce type là, non, je n'en connais pas.

810 On a eu une caractérisation très générale par région qui a été faite, qui nous dit où l'implantation d'éoliennes est particulièrement incompatible.

815 Sinon, pour le reste, on parle de lieux ou de territoires compatibles avec harmonisation. Mais on ne pousse pas l'analyse plus à fond, parce qu'on connaît pas les paramètres avec lesquels on va avoir à faire face.

Donc c'est à l'intérieur des études comme celles qu'on vient de nous présenter que la connaissance des impacts vont être connus, en fait.

820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dériger.

825 **PAR LE COMMISSAIRE:**

825 Monsieur Vincent, dans la façon que vous faites l'évaluation ou l'analyse des paysages, est-ce que vous tenez compte des observateurs? Dans le sens que si, par exemple, vous avez des résidents qui sont permanents versus par exemple des touristes ou des passants, est-ce que la méthode prend en compte le fait qu'il peut y avoir des points de vue, en fait une vue sur des éoliennes à partir de résidences permanentes? Je pense par exemple à la route 267 et le chemin Poiré par rapport à des endroits où ce que c'est juste des gens de passage.

830

Est-ce qu'il y a une évaluation qui est faite de ce type de différence là?

835 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Avant de donner le micro à madame Laurin qui peut expliciter, un des principes qu'on essaie de suivre, c'est de pas personnaliser les photomontages à une résidence en particulier.

840 On s'efforce d'aller sur des voies publiques, en face de certaines résidences, mais pas à partir, disons...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

845 À partir de points précis, vous faites pas ça?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

On préfère que ce soit un chemin public.

850

Maintenant, je vais demander à madame Laurin peut-être d'élaborer sur d'autres aspects de la réponse.

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

855 La réponse, c'est oui. Effectivement, on prend en compte le nombre d'observateurs, soit fixes ou mobiles, et si c'est permanent ou temporaire.

860 Dans le cas exemple du secteur ici, en général j'ai jugé que c'était des résidents permanents, parce qu'on n'est pas dans un milieu de villégiature tellement, on est plus en milieu agricole, donc les gens sont là plus de façon permanente. Mais c'est un critère dont on tient compte.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

865 Et dans la façon de faire votre évaluation, bon, on a vu tout à l'heure dans votre méthodologie qu'il y a des étapes qui sont objectives, dans le sens que, bon, si vous caractérisez un paysage agricole, vous dites, des champs plus ouverts, donc plus visibles, et il y a des éléments donc de votre méthodologie qui sont assez objectifs, donc assez faciles à caractériser.

870 Par contre, il y en a d'autres, comme la perception des gens, qui sont beaucoup plus difficiles à évaluer. Est-ce que pour l'évaluation des aspects qui sont plus à caractère plus social ou plus suggestif, est-ce qu'il y a une implication des citoyens dans cette évaluation-là?

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

875 Non, il y a pas d'implication, sauf évidemment les différents échanges qu'on a eus, 3Ci et moi-même, qu'on a eus avec les intervenants du milieu qui sont un peu les porte-parole de leur communauté.

880 Mais il n'y a pas de table ronde ou vraiment d'échanges avec les citoyens.

Mais peut-être, je pourrais peut-être demander à monsieur Vincent si lors des consultations publiques, il y a probablement eu...

885 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Des échanges à ce niveau-là.

Monsieur Vincent, est-ce que vous pouvez répondre?

890

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

895 En réalité, je vais répéter ce que madame Laurin a dit. C'est que dans la sélection des sites et disons la gradation de la pertinence de ces sites-là, il y a pas eu de consultation avec la population, autre que la présentation d'un produit final en séance d'information publique où

évidemment, s'il y avait eu une résurgence de position ou de préoccupation disons, on l'aurait notée.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

900

Une autre question! On retrouve pas dans l'étude d'impact d'évaluation du poste en particulier. Est-ce que c'est quelque chose qui a été fait dans votre étude?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

905

Vous parlez de l'impact visuel?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

910

L'impact visuel du poste électrique.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

915

Je vais demander peut-être à monsieur Beaulieu de prendre cette question-là. On pense qu'il y a peut-être pas de point de vue visible évident, mais je vais laisser monsieur Beaulieu compléter.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

920

Monsieur le Président, le poste électrique est situé dans la montagne, aux limites, je vais peut-être avoir une carte, aux limites de Kinnear's Mills, et puis il est situé dans le descendant d'une vallée du ruisseau de l'Aqueduc.

925

Donc de la 267, il est impossible de le voir, parce qu'il est plus bas que le faite de la montagne, vers Kinnear's Mills également, la montagne continue à monter où on a nos éoliennes sur le dessus. Et le poste est plus bas.

Donc il est situé à l'intérieur d'une vallée, donc il y aura pas de point de vue.

930

Et puis le poste électrique en tant que tel, c'est pas une structure qui est aussi élevée que l'éolienne. Donc il y aura pas d'emprise.

Il y aura pas non plus l'impact qu'a le poste Appalaches qui, lui, est dans un endroit qu'on peut voir assez bien. Nous, le poste va être caché.

935



**PAR LE COMMISSAIRE:**

940 Est-ce qu'il y a quand même des mesures d'intégration, par exemple, est-ce qu'il va y avoir de la plantation qui va être ajoutée ou des écrans visuels qui vont être mis en place pour ce type d'infrastructures?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

945 Oui, on nous demande de mettre une clôture d'opacité d'à peu près soixante pour cent (60 %) dans le pourtour du poste et au besoin, de mettre de la végétation, si jamais il y avait un enjeu visuel.

950 Mais comme monsieur Beaulieu l'a dit, il va être dans une cuvette, si on veut, dans la montagne de Thetford, et puis il y aura pas d'emprise visuelle directe de toute voie publique.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

OK, merci.

955 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

960 Peut-être simplement rajouter, monsieur le Président, que le poste est également situé dans une zone qui est boisée. Donc par son milieu même, il va être caché par la forêt qui l'entoure.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Une dernière!

965 Si vous aviez opté, il y a deux (2) modèles, il y a la courte puis il y a la longue qui produit deux mégawatts (2 MW), si vous aviez pris la quatre-vingt-cinq mètres (85 m), est-ce que ça aurait pu influencer encore davantage?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

970 Donc la question, c'est de savoir si on avait choisi pour une tour un peu moins haute, est-ce qu'il y aurait eu un impact réduit visuel, c'est ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

975 Oui.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

980 Oui, évidemment, la réponse est oui. Il y aurait eu un impact visuel réduit.

Et la raison pourquoi on est à quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m), c'est parce que le facteur de cisaillement, donc le vent, il y a un cisaillement intéressant, parce qu'on est dans un environnement montagneux, et donc au niveau économique, c'est vraiment plus avantageux d'aller à quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m).

Maintenant, ce que vous constaterez, si vous avez la chance de regarder de plus près les photomontages, c'est que l'éolienne Enercon est très très très effilée. Si on prenait une éolienne d'un gabarit similaire d'un autre manufacturier, on verrait une empreinte visuelle un petit peu plus importante. L'éolienne Enercon est quand même assez effilée, tant au niveau des pales que de la tour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

995 Une dernière!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1000 C'est parce que la question de baisser les tours m'a amené la question de si on mettait des éoliennes de trois mégawatts (3 MW), donc plus grandes mais moins nombreuses, est-ce qu'à ce moment-là, on réduirait l'impact?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1005 Ça, c'est sûr. On aurait trente-trois pour cent (33 %), en fait on aurait, on éviterait une (1) éolienne sur trois (3), à trois mégawatts (3 MW) au lieu de deux (2 MW).

Et donc, l'effet de densité ferait en sorte que oui, présumément l'impact visuel serait moins grand.

1010 Et ce qui est malheureux, c'est que la version trois mégawatts (3 MW) d'Enercon, elle est commercialement disponible en Colombie-Britannique, mais elle n'était pas disponible au moment où on a fait l'appel d'offres, et il a fallu se rabattre sur le modèle deux mégawatts (2 MW).

1015 Donc on a parlé un peu hier, en termes d'enveloppe d'éolienne, les éoliennes et trois (3 MW) et quatre mégawatts (4 MW), dans le futur, elles vont avoir des empreintes visuelles tout à fait similaires aux deux mégawatts (2 MW) actuelles.

1020 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. On est toujours dans les préparatifs de la séance.

Cet après-midi, monsieur Roy nous avait posé une question sur le nombre de producteurs agricoles. Est-ce que vous avez un petit tableau ou des réponses?

1030

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui, monsieur Beaulieu a colligé l'information, je l'inviterais soit à le présenter, peut-être le présenter.

1035

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Monsieur le Président, le premier élément, c'est que dans les rencontres, les différentes rencontres que j'ai eues avec les propriétaires, depuis 2006 les premières rencontres, on a jamais comptabilisé le fait, à savoir si le propriétaire terrien avec qui on signait un octroi d'option était membre en règle de l'UPA ou membre en règle du Groupement...

1040

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est pas ça la question.

1045

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Ensuite de ça, la question que j'ai comprise, c'était dans les propriétaires avec qui on a signé des ententes, quel était le propriétaire qui était résident des municipalités. Donc...

1050

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais si on répète la question! On voulait savoir, parce que vous avez signé des ententes avec les propriétaires fonciers, donc en principe, vous savez s'ils sont producteurs ou s'ils le sont pas. C'est ça.

1055

Donc c'était de savoir, parmi les personnes avec lesquelles vous avez fait des ententes, combien étaient producteurs agricoles, étaient sur une ferme, et combien étaient des résidents dans une ville.

1060

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

1065 On l'a pas de comptabilisé. La seule façon de le sortir, c'est avec une impression, à savoir, ça aurait une impression personnelle. Parce que le propriétaire vit de son agriculture ou s'il a...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1070 Parce qu'on essaie d'interpréter si la personne est producteur agricole au sens de la loi, c'est pas tout à fait ça que la Commission souhaite savoir, parce que j'imagine que même s'ils paient une cotisation à l'UPA, ils sont pas nécessairement membres. C'est pas ça qu'on veut savoir.

1075 Ce qu'on veut savoir, c'est parmi les propriétaires fonciers lesquels, parce que là, vous avez négocié des ententes avec la Fédération des producteurs, donc à ce moment-là, vous devriez, j'imagine, savoir combien de producteurs ça représentait?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1080 En fait, le rôle de l'UPA a été tout simplement d'encadrer les discussions en tant que guichet unique, pour représenter les propriétaires, qu'ils soient producteurs ou pas, puis qui soient membres ou pas de l'UPA.

1085 C'est ici qu'il faut faire attention. C'est que nous, on n'a aucune idée de savoir si les gens sont membres du Syndicat des producteurs forestiers ou pas. Est-ce qu'ils sont membres de l'UPA ou pas, on ne sait pas.

1090 Tout ce qu'on sait, tout ce qu'on peut vous dire ce soir, c'est le nombre de résidents dans la zone d'étude qui ont des éoliennes dans la zone d'étude, et le nombre de résidents qui ne sont pas – c'est-à-dire le nombre de propriétaires qui ne sont pas résidents dans la zone d'étude. C'est l'information qu'on a ce soir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1095 Et comment vous faites pour distinguer qu'ils sont pas résidents ou qu'ils sont résidents?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

1100 Là, ce qu'il faut voir aussi, c'est que les propriétaires, c'est principalement des terres à bois. On a travaillé principalement au niveau des terres à bois, parce que, bon, c'est la montagne, il y a pas beaucoup de prairies dans les endroits de la montagne, OK.

1105           Donc les terres où on travaille, c'est les terres à bois. Donc à savoir si le propriétaire de  
cette terre à bois là était agriculteur ou c'est une personne qui a un autre métier et qui l'utilise la  
fin de semaine, ou c'est quelqu'un qui vit que de la terre à bois, j'ai pas cette information-là, puis  
je suis pas en mesure de vous répondre.

1110           Ma compréhension de la question était à savoir, dans les propriétaires terriens avec qui  
on a signé des octrois d'option, quels sont ceux qui sont résidents des municipalités concernées  
par le projet. À savoir s'ils sont résidents de Saint-Jean-de-Brébeuf, résidents de Thetford Mines  
ou résidents de Kinnear's Mills.

1115           Et dans ces résidents-là, quels étaient ceux où le nombre de résidents qui vivaient à  
l'intérieur de la zone d'étude.

Donc c'est les chiffres que j'ai sortis. C'était ma compréhension de la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1120           Et vos chiffres donnent?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

1125           Bon, sur un total de quarante (40) propriétaires avec lesquels on a signé des octrois  
d'option, il y a neuf (9) propriétaires qui résident à l'extérieur des trois (3) municipalités  
concernées. Donc il y a trente et un (31) propriétaires qui vivent à l'intérieur des municipalités de  
Saint-Jean-de-Brébeuf, Kinnear's Mills et Thetford Mines.

1130           Dans les trente et un (31) résidents, il y a quatorze (14) résidents qui vivent à l'intérieur de  
la zone d'étude et dix-sept (17) qui vivent à l'extérieur de la zone d'étude.

1135           Puis dans les 17 résidents qui vivent en dehors de la zone d'étude, il y a six (6)  
personnes qui ont, je dirais, une résidence d'été à l'intérieur de la zone d'étude.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Est-ce qu'ils reçoivent tous le même montant?

1140           **PAR M. ROBERT VINCENT:**

L'entente d'option est la même pour tous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1145           C'est-à-dire?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1150 C'est qu'il y a une version, et c'était justement, l'UPA a été très instrumentale pour s'assurer que le mot d'ordre était qu'il y avait une entente pour tous. Donc il n'y a pas de "deal", comme on appelle des "sweet deals" particuliers qui diffèrent d'un propriétaire à l'autre.

Donc toutes nos ententes sont standards.

1155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Mais ils reçoivent combien?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1160 Je peux demander peut-être à monsieur Beaulieu de donner un peu d'information confidentielle...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1165 En général.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1170 Mais je pense qu'on peut vous donner une couleur, pour illustrer dans quelle mesure on bonifie le cadre de référence d'Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1175 On veut pas savoir combien telle personne reçoit, mais le cadre général.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

1180 De façon générale, les redevances, pour les vingt (20) prochaines années, est divisée en deux (2) parties. Une première partie, c'est la présence de l'éolienne sur le terrain ou une structure, que ce soit le poste électrique ou une tour de mesure de vent. Mais disons l'éolienne. Donc une redevance annuelle pour la présence de l'éolienne.

1185 Et ensuite, il y a une redevance pour la surface de terrain que le propriétaire a mis sous option.

Lorsqu'on assigne la surface de terrain sous option, c'est au moment où on ignore encore le nombre d'éoliennes qu'il va y avoir dans le projet, où vont être les éoliennes. Donc c'est une

1190 surface que le propriétaire met à la disponibilité du projet pour construire soit les chemins, les lignes électriques ou les éoliennes, d'accord!

Donc c'est cette surface-là qui va donner une quote-part au propriétaire sur un pour cent (1 %) des revenus de la compagnie, la compagnie Énergie éolienne Des Moulins.

1195 Le montant du mégawatt, donc, au moment où on a signé les octrois d'option, on connaissait pas encore la technologie qui allait être utilisée, donc on ramenait la redevance en nombre de mégawatts. Donc dépendamment de la grosseur de l'éolienne qui allait être choisie, le montant total variait.

1200 Donc c'est de trois mille dollars (3000 \$) du mégawatt qui va être distribué aux propriétaires pour des éoliennes de deux mégawatts (2 MW), donc six mille dollars (6000 \$) par éolienne par année, plus une quote-part du un pour cent (1 %) au prorata de la surface de terrain qu'ils ont mis dans l'octroi d'option.

1205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1210 Juste pour connaître les options, les contrats d'option qui ont été signés avec les propriétaires! Quelle est la durée de ces ententes-là ou de ces contrats-là?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1215 Donc le contrat d'option initial, c'est une option qui dure cinq (5) ans. On n'a pas voulu attacher des options emphytéotiques, on croit pas que c'est acceptable de faire signer des propriétaires à vie. Donc nous, 3Ci, on a mis des options d'une durée de cinq (5) ans, puisqu'on n'avait pas la certitude d'être retenu par Hydro-Québec.

1220 Maintenant, lorsqu'on exerce l'option, au moment où ce qu'on aura les autorisations environnementales et les permis, on va exercer l'option et on va convertir l'option dans un bail qui, lui, aura une durée maximale de vingt-cinq (25) ans à partir de la date initiale de l'option, pour pouvoir prévoir justement le démantèlement après la vie utile du projet.

1225 Et les baux qu'on va signer ne peuvent être renouvelés seulement que si les propriétaires sont d'accord à le renouveler, à des conditions à déterminer dans vingt (20) ans, qu'on renégociera dans vingt (20) ans.

1230 Ça, c'est aussi l'autre principe. On n'a jamais voulu avoir un renouvellement tacite aux mêmes conditions initiales du premier vingt (20) ans.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait, merci.

1235

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1240

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
YVES CÔTÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'appellerais monsieur Paulo Asselin qui s'est inscrit hier soir. Il n'est pas là, non.

1250

Monsieur Yves Côté qui s'est inscrit cet après-midi.

Bonsoir monsieur Côté.

**PAR M. YVES CÔTÉ:**

1255

Bonsoir. Moi, ce serait pour remettre un peu dans le contexte...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1260

Non, on met pas de contexte.

**PAR M. YVES CÔTÉ:**

1265

Non, bien, dans le contexte du projet! Si je me rappelle bien, voilà à peu près quatre-cinq (4-5) ans, Hydro-Québec avait eu un projet de centrale thermique qui aurait marché au diesel et au gaz naturel, que ça avait pas été très très populaire, puis après ça, elle avait eu un appel d'offres pour des éoliennes.

1270

Puis là, c'est pour savoir si le projet Parc Des Moulins fait partie de cet appel d'offres là.

Je sais pas si vous comprenez?



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1275 On va aller voir du côté d'Hydro-Québec.

Est-ce que le projet Des Moulins fait partie de l'offre pour remplacer la centrale thermique?

1280 **PAR M. YVES CÔTÉ:**

Oui, oui, bien, c'est ça. Il me semble que c'est ça, il y avait eu un projet de centrale thermique, si je me rappelle bien, c'est à Beauharnois. Je suis pas sûr, là.

1285 Puis bien là, c'est ça, ça avait pas été trop populaire, puis elle avait changé ça pour un projet de parc éolien de deux mille mégawatts (2000 MW).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1290 On va poser la question à Hydro-Québec.

**PAR Mme CAROLINE VILLENEUVE:**

1295 De ce que j'en comprends, non, écoutez, ça a rien à voir ensemble. C'est vraiment deux (2) projets complètement distincts.

Nous, l'appel d'offres découle d'un décret du gouvernement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1300 Pouvez-vous nous situer le cadre dans lequel le deuxième appel d'offres, pourquoi il y a eu un deuxième appel d'offres du gouvernement là-dedans?

**PAR Mme CAROLINE VILLENEUVE:**

1305 Bien, c'est la volonté du gouvernement essentiellement, dans sa Stratégie énergétique du Québec, de développer la filière éolienne.

1310 Donc nous, notre mandat, c'est ça, c'est de procéder à l'achat d'énergie éolienne par appel d'offres, puis d'intégrer cette énergie-là au réseau d'Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1315 Merci beaucoup.

Avez-vous une deuxième question?

**PAR M. YVES CÔTÉ:**

1320 Non, c'est beau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1325 OK, merci.

---

**GILBERT HUPPÉ**

1330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Gilbert Huppé.

1335 Bonsoir monsieur Huppé.

**PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

1340 Bonsoir monsieur Fortin. Pourquoi dépenser tant de temps, d'énergie, d'argent, de talent pour vouloir à tout prix installer des éoliennes ici en territoire habité?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, vous commencez à exprimer des opinions.

1345 **PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

Je m'excuse, je vois pas où il y a une opinion dans ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1350 Vous, monsieur Vincent, pourquoi vous réalisez votre projet?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1355 Quand on a approché les trois (3) municipalités, voilà quelques années, on s'est servi de l'exemple d'Hydro-Sherbrooke. Puis de la raison pourquoi on insiste, 3Ci, pour que les municipalités soient partenaires dans ce projet-là, c'est parce que c'était aussi un projet collectif.

1360 C'est plus qu'un projet avec quarante (40) propriétaires, c'est un projet aussi qui a une composante de partenariat municipal.

1365 Maintenant, il faut pas aller plus vite que le train. Nous, ce qu'on estime, c'est que si on est capable de cristalliser les droits de gestion contrôlée aux trois (3) municipalités dans ce projet-là, ça préserve un patrimoine pour le futur.

1370 Donc le test qu'on a fait avec les trois (3) conseils municipaux, c'est de dire que oui, s'il y a un projet qui génère une diversification économique, qui est bon pour la région, qui amène des entrées d'argent aux propriétaires et aux municipalités de l'ordre de vingt millions (20 M\$) dans les prochains vingt (20) ans, c'est un projet qui est structurant.

1375 Et si on veut être respectueux des principes de développement durable, il faut arrêter de penser et de faire des projets éoliens au bout du monde, puis de commencer à réaliser que lorsqu'on veut vraiment faire une adéquation entre le développement durable, il faut savoir que les points où ce qu'on utilise l'énergie, le premier principe de développement durable, c'est de gérer l'énergie le plus près possible de son point de consommation, soit en instaurant des économies d'énergie ou à tout le moins, considérer des points de production d'énergie qui sont près des centres de consommation.

1380 Maintenant, le projet éolien ici, c'est aussi un projet qui est porteur pour l'avenir, qui peut être un outil de développement économique pour les municipalités.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1385 Justement, en parlant des municipalités, cet après-midi vous nous avez précisé que Kinneer's Mills allait recevoir quatre cent mille dollars (400 000 \$) par année.

Quel est le montant pour Thetford et Saint-Jean-de-Brébeuf?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1390 Je peux demander à monsieur Cormier de donner une ventilation au niveau de la distribution relative des trois (3) municipalités.

1395 Il faut savoir que dans le cas particulier de Thetford Mines, il y a huit (8) ou neuf (9) éoliennes, si ma mémoire est bonne, pour lesquelles la Ville est propriétaire foncier, si on veut.

Mais on peut peut-être demander à monsieur Cormier de donner une ventilation.

1400 Il faut se souvenir que ce sont des prix moyens, donc au fur et à mesure que le tarif augmente, les quotes-parts augmentent, et on parle toujours ici d'une moyenne sur vingt (20) ans.

**PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

1405 Donc dans le cas de distribution aux municipalités, c'est sous une base d'un principe qui ressemble à ce qui est fait au niveau des propriétaires, c'est-à-dire qu'il y a un montant forfaitaire au nombre de mégawatts installés sur les terres de la municipalité et il y a un montant qui est relié qui est de un pour cent (1 %) des revenus bruts du projet.

1410 On a parlé brièvement au niveau de Kinnear's Mills hier. Au niveau de Thetford Mines, le total est de l'ordre d'environ, sur une moyenne sur vingt (20) ans, c'est autour de deux cent cinquante-deux cent soixante-quinze mille (250 000 \$-275 000 \$) par année.

1415 Il faut comprendre aussi, pour Saint-Jean-de-Brébeuf, c'est un montant aux alentours de deux cent mille (200 000 \$) par année.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci beaucoup.

1420 Quelle est votre deuxième question, monsieur Huppé?

**PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

1425 Je suis concerné à propos du suivi visuel. Quand on parle du suivi sonore, on nous dit qu'on peut diminuer la puissance de production de l'éolienne en question afin de diminuer son bruit.

1430 À propos du suivi visuel, si une éolienne est jugée visuellement trop nuisible, qu'est-ce qu'on fait avec?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

1435 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais demander à monsieur Demers de nous mettre en contexte des exemples de suivis visuels qu'il est prévu.

1440 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Au niveau des suivis visuels qui sont prévus, qui sont conformes, en fin de compte, au protocole ou aux exigences du ministère du Développement durable, c'est de documenter l'impact visuel au niveau de la réception, réceptivité du milieu face à un projet comme tel.

1445           Donc c'est des consultations auprès de la population résidente, des consultations auprès des organismes chargés du tourisme, pour voir de quelle façon que sont perçus ces projets-là, et voir quelles pourraient être éventuellement des mesures d'atténuation qui pourraient être mises en place pour réduire l'impact.

1450           Mais règle générale, dans tous les suivis qui ont été faits à venir jusqu'à date, ça pourra être confirmé éventuellement par le ministère, il y a pas eu de déplacements d'éoliennes ou d'enlèvements d'éoliennes qui ont suivi ces suivis-là, parce qu'on croit, dès le départ du processus, que ces projets-là, avec l'ensemble des études visuelles qui sont réalisées, deviennent acceptables au niveau de la société.

1455           Et ça, c'est appuyé au niveau aussi de l'acceptabilité sociale. Les sondages, les études qui ont été faites dans le cadre de d'autres projets en Gaspésie qui montrent que la réceptivité ou l'acceptabilité, si vous voulez, des projets, croît avec le fait qu'elles sont installées entre le fait, avant-projet et après projet.

1460

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1465           Mais suite à la présentation de tantôt qui démontrait comment on avait établi les photomontages, c'était basé sur une expertise à partir d'une consultation, et le résultat, est-ce qu'il y avait des éoliennes qui arrivaient à des résultats élevés?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1470           On pourrait demander à madame Sylvie Laurin, mais effectivement, il y a des secteurs où il y a des impacts qui sont forts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1475           Quels étaient les secteurs où les impacts sont forts?

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

1480           Moi, j'ai évalué treize (13) points de vue et ceux qui avaient une importance majeure, c'était entre autres l'intersection du 10<sup>e</sup> rang et de la route Côté, l'intersection de la 267 et la route Poiré.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1485           Est-ce que ça cotait fort à ce moment-là, ces trois (3) places-là?

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Oui. Ça, c'est des impacts majeurs.

1490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous, monsieur Huppé, est-ce que c'est dans ce secteur-là que vous avez remarqué des choses?

1495 **PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

Non.

1500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est dans quel secteur?

**PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

1505 Moi, je demeure dans Pontbriand, c'est le secteur du cap à Thom où il y en a onze (11).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ce secteur-là avait coté comment, madame?

1510

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Pour la route, à Pontbriand, on en a pris une à partir de la route 269, et l'impact a été jugé mineur.

1515

**PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

Non, l'autre côté de Pontbriand, vers...

1520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La route de l'Église, dans la route de l'Église, là?

**PAR M. GILBERT HUPPÉ:**

1525

Non, pas du tout. Dans la route Des Ancêtres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1530 OK.

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

1535 Je peux pas vous dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que vous avez pas de photomontage?

1540 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

J'ai une carte que je pourrais vous présenter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1545 Non, mais je veux dire, est-ce que vous l'avez considéré dans vos photomontages, cet endroit-là?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1550 Monsieur le Président, l'endroit spécifique de monsieur, ça me surprendrait, c'est la première fois que j'entends...

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

1555 Route de l'Ancêtre, je sais pas.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1560 Je sais même pas c'est où.

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

1565 Puis il faut préciser aussi qu'on prend un point de vue, c'est sûr qu'on peut avoir le même résultat cinquante mètres (50 m) à gauche ou à droite, mais dépendant, comment la vue est délimitée, s'il y a un cadre bâti, s'il y a le moins d'arbres, on peut faire trois (3) pas à gauche et puis on voit plus rien.

1570 C'est très difficile à dire que dans un secteur, il y a des impacts, parce que les impacts sont évalués à partir de points de vue précis. C'est des points de vue, c'est pas des secteurs sensibles.

Sur les treize (13) points de vue, on en a compté quatre (4) majeurs.

1575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites majeurs, est-ce que vous mettez des mesures d'atténuation pour qu'ils soient un petit peu moins majeurs?

1580 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Bien, les mesures d'atténuation, dans le cas des projets éoliens, c'est souvent des mesures d'intégration, comme j'ai expliqué tantôt par les dessins. Donc c'est des grappes, des courtes distances.

1585 À moins d'avoir des écrans visuels près des observateurs, il y a pas vraiment d'autres mesures d'atténuation qui peuvent être faites, parce que les éoliennes sont quand même assez hautes, alors c'est pas possible de les bloquer autrement que d'avoir quelque chose près des observateurs.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Dériger.

1595 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça répond peut-être en partie à la question que je voulais vous poser.

1600 En fait, dans le rapport complémentaire, il y a une petite phrase que j'aimerais peut-être comprendre un peu par rapport à ça!

Vous citez, vous dites:

1605 "Advenant une problématique majeure au niveau visuel, des propositions de mesures d'atténuation supplémentaires pourraient être suggérées par le promoteur si possible."

Donc il y a beaucoup de si. Vous venez de dire qu'effectivement, que c'est pas évident de réduire l'impact visuel d'une éolienne, je pense que tout le monde comprend tout ça.



1610            Quand vous dites problématique majeure au niveau visuel, qu'est-ce que ça veut dire? Est-ce que c'est l'impact ou si on parle de la réception, suite au suivi, s'il y a des éoliennes qui causent problèmes, est-ce que c'est de ça dont on parle?

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

1615            Je pense que ça peut être un peu tout ça. Ça peut être autant une problématique, c'est probablement que la problématique va venir des observateurs eux-mêmes ou d'un site qui serait problématique.

1620            Et qui serait relevée lors du suivi.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1625            Mais on comprend par contre que dans votre explication, que c'est l'étude d'intégration qui est le meilleur outil pour minimiser l'impact?

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Oui.

1630

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Parce qu'une fois installé, c'est évident que c'est plus la même chose.

1635 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1640

De déplacer une éolienne, bon, je regarde monsieur Vincent, puis je suis pas sûr qu'il serait intéressé à le faire.

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

1645

Oui, puis il faut comprendre que l'intégration et l'harmonisation paysagères, les dessins que j'ai présentés tantôt, évidemment, c'est ça que le promoteur essaie de faire autant que faire se peut, mais il faut comprendre évidemment qu'il y a toutes les autres contraintes dont il doit répondre.

1650

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Dont celle de la rentabilité sûrement.

1655 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Oui, mais au niveau environnemental, je parle.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1660

Peut-être en complément! Il faut voir ici que c'est une approche qui est intégrée, dans le sens que, bon, si on regarde, si on fait un rappel sur les motifs qui nous ont amenés initialement, avant même qu'on parle d'impact visuel, qu'est-ce qui nous a amenés, pourquoi on a privilégié ce site-là. On l'a mentionné hier. C'est qu'on savait que ce site-là exhibait des propriétés de distance plus que raisonnable.

1665

Lorsqu'on dit que les parcs éoliens de la Gaspésie sont à huit cents mètres (800 m), c'est faux, ça, là. Le premier parc qui va être construit en milieu habité avec des normes de distance aussi grandes, ça va être le Parc Des Moulins, sur tous les parcs qui existent au Québec. Ça, c'est important.

1670

Nous, les premiers critères qu'on a regardés, c'est qu'originellement, on avait "sized" deux cents mégawatts (200 MW) sur le Parc Des Moulins, on savait que le potentiel de ce site-là, c'était au-delà de deux cent cinquante (250 MW), deux cents (200 MW) à deux cent cinquante (250 MW).

1675

Mais on s'est imposé des critères de design intégré. Donc des critères qui allaient préserver des distances adéquates pour garantir qu'il y aura pas de nuisance audible, et aussi garantir des distances de plus de six-sept-huit cents-neuf cents mètres (600 m-700 m-800 m-900 m), voire un point cinq kilomètre (1,5 km), pour être sûr qu'on aurait une densité acceptable au niveau visuel.

1680

C'est très difficile de designer, de paramétrer un parc en silo, en considérant seulement l'aspect visuel.

1685

La plupart du temps, c'est qu'on regarde un ensemble d'éléments, c'est une approche d'optimisation. La question qui est omniprésente six (6) mois avant le dépôt des propositions avec nos partenaires municipaux, c'est, on rentre à quel prix, puis comment ça coûte, puis on va tu gagner, puis c'est qui le compétiteur!

1690

Donc vous voyez un peu l'environnement d'incertitude du développeur, c'est d'essayer de présenter un projet qui va tenir compte d'une foule de paramètres. Donc c'est pas vrai qu'on peut dire que le projet se planifie seulement qu'à travers le prisme de l'impact visuel.

1695 Ce qu'on fait souvent, c'est qu'on l'incorpore dans une approche intégrée, puis on va tester différents scénarios d'aménagement, puis on essaie de doser sur une approche optimale une réponse compétitive. Puis c'est un peu dans cette optique-là qu'on le fait.

1700 Mais c'est vrai qu'à la fin de la journée, on démantèlera pas une éolienne dans trois (3) ans parce qu'il y a un sondage qui dit qu'il y a quatre (4) répondants sur huit (8) qui aiment pas ça, là.

1705 C'est un peu le problème, c'est qu'on essaie de faire une approche la plus ouverte possible, inclusive possible; on essaie d'incorporer des outils que le ministère, que les guides de préparations du ministère nous demandent de suivre, puis on essaie de l'appliquer avec les règles de l'art.

1710 Et s'il arrive des cas où ce qu'il y a une intensité flagrante d'impact visuel, on réagit, mais lorsqu'on estime que c'est quand même équilibré, bien là, il faut faire un jugement de valeur pour dire si c'est adéquat ou pas. C'est un peu l'optique qu'on suit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Ça va monsieur Huppé, merci.

1715

---

**JEAN MALO**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1720

Monsieur Jean Malo.

**PAR M. JEAN MALO:**

1725

Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

1730

**PAR M. JEAN MALO:**

Jean Malo de Kinnear's Mills. La question s'adresse pour monsieur le maire de Kinnear's Mills.

1735

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1740 Est-ce qu'il est ici? Je sais pas s'il y a un représentant de Kinnear's Mills dans l'assemblée. On l'avait cet après-midi. S'il n'est pas là, on regardera voir si on peut acheminer.

Quelle est votre question?

**PAR M. JEAN MALO:**

1745 Est-ce que le conseil de Kinnear's Mills était suffisamment renseigné sur les impacts ou la réglementation ou était suffisamment mis au courant par la MRC pour changer ses règlements, pour prendre une telle décision d'implanter trente-six (36) éoliennes sur leur territoire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1750 Regardez, je pense que monsieur Bédard est pas là, non. Regardez, il était ici cet après-midi, je sais que ce soir, il a une réunion au Conseil des maires au niveau de la MRC, je l'attends demain après-midi.

1755 On va lui transmettre cette question-là et la réponse va être dans les transcriptions.

Quelle est votre deuxième?

**PAR M. JEAN MALO:**

1760 Pourquoi le rapport d'analyse d'impact n'est pas remis à la municipalité concernée avant de changer les règlements puis tout ça? Le conseil aurait dû en prendre connaissance et juger vraiment – ça tourne autour un peu de la même question, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, on va lui transmettre également ça.

**PAR M. JEAN MALO:**

1770 Mais je me demande aussi, est-ce qu'il existe des subventions pour que les petites places comme on est, trois cent cinquante (350) à peu près, pour qu'on puisse avoir notre propre analyse d'impact, pour vraiment être certains qu'on se fait pas – c'est une opinion personnelle!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1775 Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez des subventions?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1780

Malheureusement non. Il en existe pas présentement.

**PAR M. JEAN MALO:**

1785

Donc une petite municipalité comme on est, on se fie qu'est-ce que le promoteur nous offre, puis tout ça, puis on vit avec ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1790

Bien là, c'est pas tout à fait comme ça, parce que comme on fait l'exercice ce soir, vous avez remarqué, on confronte certaines hypothèses du promoteur. On a une série d'experts ou de ministères qui ont des experts dans leur organisation.

1795

Regardez, je vais vous donner un exemple! Je vais voir ma liste ici, par exemple au ministère de l'Environnement, si on avait une question sur la directive, la recevabilité de l'étude, si on avait une question sur les espèces floristiques, sur le climat sonore, sur la gestion des matières dangereuses, sur la qualité de l'eau, sur les milieux humides, sur la disposition des éoliennes, et ainsi de suite, on aurait des experts du ministère qu'on pourrait rejoindre ce soir, comme on a des experts pour le ministère des Ressources naturelles qui pourraient nous parler des chiroptères, de la faune, etc.

1800

Donc c'est pour ça que pour l'instant, on n'est pas à court d'experts.

**PAR M. JEAN MALO:**

1805

OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1810

OK! Donc je prendrais le prochain intervenant, parce qu'on s'était fixé une limite de deux (2) questions par participant. Je vous remercie beaucoup monsieur Malo.

1815

---

**CHRISTIAN NOËL**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1820

J'inviterais Louise Saillant. Louise Saillant n'est pas ici ce soir, donc elle perd pas son tour.

Monsieur Christian Noël!

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

1825

Bonjour monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1830

Bonsoir.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

1835

Je voudrais avoir une réponse à cette question-là! La population totale sur le territoire du projet des Trois Moulins, au point de vue de séparément, les propriétaires terriens et les villageois et, troisièmement, villageois et propriétaires terriens.

1840

Et, pour éclaircir la question, combien parmi ceux-là, en pourcentage ou en chiffres – moi, j'ai une bonne idée – mais combien parmi ceux-là sont membres de l'UPA, soit les propriétaires terriens en territoire et ceux qui restent au village, et le total des deux (2). Et à l'intérieur du territoire qui longe le boulevard des Bois-Francis vers le nord, sans compter la ville de Thetford Mines.

1845

D'après moi, on arrive...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, on dit pas d'après moi.

1850

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

Alors ma question, c'est ça. Je veux savoir toujours très clairement, très simplement, c'est quoi le pourcentage des propriétaires terriens qui sont membres de l'UPA au moment où les ententes ont été signées, pas aujourd'hui ou pas il y a un mois, à ce moment-là.

1855

C'est ça que je veux savoir, c'est pas plus long que ça, et ça donne une bonne idée de la référence de consultation qu'il y a eue quand on affirme depuis des mois...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1860

Regardez, s'il vous plaît, vous arrêtez s'il vous plaît!

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

1865 D'accord, j'arrête.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1870 Parce que là, vous êtes en train d'affirmer des opinions, et on est dans la période de questions.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

1875 Pas de problème, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1880 Tout à l'heure, vous avez posé la question, on l'a refilée au promoteur. Le promoteur nous a expliqué qu'il n'avait pas l'information sur le nombre de producteurs agricoles dans la région.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

1885 D'accord, OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on peut pas lui poser deux (2) fois la même question.

1890 **PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

1895 OK. Est-ce qu'à ce moment-là, ça peut être obtenu? Du point de vue de raison d'acceptabilité sociale, de représentation, vu que ça a été la référence qui a été donnée toujours que c'est l'UPA qui a été approchée pour ça et qui représentait tout le monde. Alors c'est ça que je veux savoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1900 Ce qu'on va faire, on va acheminer une question écrite au ministère de l'Agriculture qui, lui, normalement compile, qui fait ce genre de recensement là. Ça fait qu'on va voir la réponse qu'il va nous donner.

1905 Donc on peut pas avoir le spécialiste ce soir, on va acheminer une question écrite au ministère de l'Agriculture.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

Je vous remercie, monsieur le Président. Je pensais que c'était clos, cette question. Alors si ça l'est pas, tant mieux.

1910

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va tenter par tous les moyens de trouver l'information.

1915

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

Merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1920

Une deuxième question?

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

1925

Oui, deuxième question. Je voudrais revenir sur une référence au sujet de territoire et de référence de territoire par carte topographique. Alors voilà! Si je réfère à un arpenteur, à un géologue, à un hydrologue, à un biologiste, quand je me dirige n'importe où sur le terrain, la première affaire que j'ai, si je suis navigateur, pilote d'avion, marin, n'importe quoi, c'est une carte topographique avec les lignes isogonales dessus qui me donnent des références en trois (3) dimensions sur la hauteur puis la profondeur des territoires, du relief et du contour de toutes les collines.

1930

Encore une fois, je n'ai pas vu ces lignes isogonales démontrées en référence.

1935

Moi, je suis un planificateur de vol d'origine, j'ai œuvré en navigation, et puis je peux vous dire que même en aviation, c'est la référence de base. Et je vous pose cette question, parce qu'on a eu des experts ici qui nous ont, pendant de longues minutes, expliqué sérieusement...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1940

Votre question est claire.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

1945

Oui, c'est en référence avec le son, voilà.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1950 Vous voulez savoir si on a des cartes topographiques, est-ce que c'est ça, votre question?

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

1955 Non, les lignes isogonales, les lignes de référence isogonales qui sont toujours la référence pour n'importe qui qui travaille sur du territoire, ça prend des lignes isogonales pour n'importe quel professionnel!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1960 C'est beau.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

1965 C'est tout ce que je veux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent, avez-vous ces lignes ou une carte qui représente ces lignes-là?

1970 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

1975 Je vais laisser monsieur Beaulieu répondre, mais je compléterais en disant qu'on travaille avec des modèles numériques de terrain 3D, et donc il y a peut-être des informations qu'on avait jadis sur des cartes qui sont peut-être plus ou moins pertinentes. Mais je vais laisser quand même monsieur Beaulieu compléter.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

1980 Alors monsieur le Président, comme on l'a mentionné précédemment, on travaille avec des cartes numériques. Et puis sur les cartes numériques, on va chercher l'information qu'on a besoin pour exécuter le travail sur le terrain.

1985 Il faut voir aussi que la localisation du projet, en fonction des points de référence mondiale, a peu d'intérêt, à partir du moment où on se base sur ce qui se passe localement sur le terrain. On veut savoir où sont les érablières, on veut savoir où sont les lignes de lots séparatrices, les lignes de propriétés, où sont les éléments existants, les chemins existants qu'on peut utiliser, où sont les prairies, où sont, peu importe, tout.

1990                   Donc on rentre avec les GPS qu'on a maintenant, on rentre nos cartes à l'intérieur du GPS et on a les cartes écoforestières, on a les chemins existants, on a les ruisseaux, puis on vient valider sur le terrain.

1995                   Donc on a des positions relatives, parce que c'est l'élément local qu'on a besoin de sortir comme information.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2000                   Donc si j'essaie de résumer votre réponse, vous travaillez pas avec ce genre d'information là, parce que vous travaillez avec des appareils numériques?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

2005                   Exactement. C'est numérique et on va chercher les couches d'information qu'on a besoin. On ne travaille pas avec une carte papier sur laquelle on a l'ensemble des informations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est la réponse. Merci beaucoup.

2010                   **PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

Merci.

2015

---

**NICOLE HUPPÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2020                   Maintenant, j'inviterais madame Nicole Huppé.

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

Bonsoir.

2025

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir madame Huppé.

2030 **PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

Cet après-midi, vous avez déposé le rapport des éoliennes de Baie-des-Sables, mais il a été tout simplement déposé.

2035 J'aurais des questions, est-ce que quelqu'un a l'information ici puis peut nous la donner ou est-ce qu'on peut avoir le document?

2040 J'aimerais savoir, c'est ça, s'il y a eu des inconvénients pour des gens, disons à cinq cents mètres (500 m), est-ce qu'il y a des gens à huit cents mètres (800 m), est-ce qu'il y a eu du bruit, est-ce qu'il y a eu des problèmes avec les oiseaux, avec l'eau, avec tout ce qu'on discute ici?

2045 Parce que quelqu'un de notre région est allé voir, puis il a vu des vaches qui se promenaient pratiquement où les éoliennes, des chalets comme entre les deux (2), ça fait que j'aimerais savoir s'il y a eu quelque chose.

Est-ce que les éoliennes ont été obligées d'être ralenties, est-ce qu'on peut avoir toutes ces informations-là?

2050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2055 Donc là, évidemment, le rapport a été déposé. Ça, ça veut dire qu'il est disponible pour tout le monde, il est rendu public. Ça, ça veut dire que vous pouvez le lire en tout et en partie, notamment pour vous en servir pour écrire votre mémoire en deuxième partie, parce que là, vous allez avoir de l'information sur les suivis qui ont été faits.

2060 Maintenant, si vous avez une question précise, parce que là, je me verrais mal demander au représentant du ministère du Développement durable de me résumer l'étude, puisqu'elle a été déposée cet après-midi.

2065 Par contre, si vous avez une question précise sur un type de suivi, on pourrait tenter la question, mais encore là, il s'agit d'un autre projet. Là, on est vraiment sur le projet Des Moulins, c'est pour ça que je voudrais pas m'attarder sur celui de Baie-des-Sables, mais j'aimerais que les gens puissent en prendre connaissance en vue de la deuxième partie.

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2070 OK. Est-ce que je pourrais questionner peut-être sur le bruit! Est-ce qu'il y a des gens qui ont rapporté un problème avec le bruit, comme vous avez expliqué cet après-midi, les décibels puis tout ça, par rapport à ce qui est en France? C'est ça, est-ce qu'il y a eu des gens qui ont eu des problèmes?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2075 On va poser la question.

Est-ce que dans ce rapport, quelles sont les conclusions sur le bruit?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

2080

Je vais passer la parole, pour cet élément, à monsieur Denis Talbot.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2085

Après un an d'exploitation pour le Parc de Baie-des-Sables, il y a des campagnes de mesures qui ont été prises pour aller vérifier si, finalement, les simulations qui avaient été faites, qui prévoyaient pas d'impact, de non-respect des critères étaient correctes, puis la conclusion, c'est que:

2090

"Le suivi du climat sonore réalisé en 2007 et 2008 permet de conclure que l'impact de l'exploitation du Parc éolien de Baie-des-Sables est faible, car le climat sonore, aux environs du Parc éolien de Baie-des-Sables, respecte les critères de la Note 98-01 du MDDEP.

2095

"Les sondages hivernaux et estivaux auprès de la population résidente démontrent des taux très élevés de satisfaction – ça, c'est un autre – à l'égard de la qualité de l'environnement sonore."

2100

Parce qu'ils ont fait des mesures, puis ils ont également fait des sondages auprès des gens, par rapport à leur perception du bruit.

Puis dans ce cas-là, en tout cas ce suivi-là, c'est ce que ça nous révèle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2105

Merci beaucoup monsieur Talbot.

Avez-vous une deuxième question?

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2110

Oui. Ma deuxième question, c'est concernant les cartes. Nous autres, on a un chalet, une cabane à sucre dans le secteur du cap à Thom, et puis je suis allée voir sur la carte, c'est sûr que cet après-midi, j'étais loin, j'étais pas capable de voir les cartes projetées ici...

2115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pouvez nous projeter la carte en question, pour qu'on puisse localiser?

2120 **PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

Oui, je commencerais avec la carte où il y a des secteurs orange, blancs, jaunes et rouges. Parce que la route du 15<sup>e</sup> rang, on sait plus si le jaune est rendu dans la route ou non, parce que la route est rouge.

2125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est la carte qu'on a projetée hier qui démontrait la voie des routes?

2130 **PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

C'est celle qui délimite les zones, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2135 Celle qui délimite les zones.

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

La zone blanche, la zone jaune, cinq cents mètres (500 m)...

2140

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la carte sonore.

2145 **PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

C'est celle qui est physique ici en arrière, vous l'avez projetée aujourd'hui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2150

Je pense que c'est la carte sonore, non?

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2155 Pas sonore nécessairement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2160 Regardez, on va essayer de la localiser, et après ça, on va pouvoir – est-ce que c'est celle-ci?

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2165 Oui, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Situez-nous, là!

2170 **PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

Dans le cap à Thom, la route du 15<sup>e</sup> rang...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2175 Attendez un peu! Elle est où, la route du 15<sup>e</sup> rang? Avez-vous votre pointeur de tout à l'heure, pouvez-vous nous l'indiquer s'il vous plaît?

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2180 C'est ça. C'est que la route est rouge, on sait plus la zone jaune où elle se rend.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2185 Vous voulez dire à l'extérieur du périmètre?

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2190 C'est ça. C'est que la zone, il y a la blanche, il y a la jaune ensuite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, et?

2195 **PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

C'est ça, est-ce que le cinq cents mètres (500 m), c'est la zone blanche tout simplement?

2200 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Non. Le cinq cents mètres (500 m), ce qu'on voit dans la légende, c'est ce qui est jaune.

Ce qui est vert est placé comme étant des restrictions, c'est érablière.

2205

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

OK. Ça fait que le cinq cents mètres (500 m), ça veut dire que le rouge est dans la zone jaune, c'est ça?

2210

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui.

2215

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

Ça veut dire qu'ils sont dans la zone du cinq cents mètres (500 m) ou ils sont à l'extérieur, là!

2220

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

C'est parce qu'à un moment donné, il faut penser qu'au niveau des restrictions, des interdictions, il y a des trucs qui se chevauchent.

2225

On a le cinq cents mètres (500 m) au niveau des habitations; au niveau des chemins, dépendant des chemins, on a du trois cents mètres (300 m), du cent cinquante mètres (150 m), deux cent cinquante mètres (250 m).

Donc c'est sûr qu'on voit pas par transparence l'ensemble des couleurs.

2230

Ce qu'on a voulu montrer là-dessus, c'est que l'ensemble des interdictions sont en couleur et qui correspondent à la légende, soit érablières, soit maisons, résidences, chemins, points d'intérêt particuliers, tout est localisé à l'intérieur de ça.

2235

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que ça veut dire qu'il y a de l'érablière en dessous de la ligne rouge?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2240

Il pourrait y avoir de l'érablière. Parce que la maison ou la résidence pourrait être située à moins de cinq cents mètres (500 m) d'une érablière, donc à ce moment-là, vous avez le chevauchement avec l'érablière et la zone d'habitation.

2245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2250

Comme la route aussi, elle peut superposer la zone de résidence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2255

Puis votre question?

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2260

Bien c'est ça, c'est que je voulais voir s'il y avait des résidences qui sont dans la zone entre cinq cents (500 m) et huit cents mètres (800 m), dans ce secteur-là, puis avec la carte, je pouvais pas y arriver.

2265

Parce que là, cet après-midi, vous parliez justement, c'est ça, à cinq cents mètres (500 m), avant ça c'était plus huit cents mètres (800 m), ça fait que c'est pour voir s'il y a des gens qui peuvent plus être affectés par des problèmes, vu qu'ils sont dans la zone entre cinq cents (500 m) et huit cents mètres (800 m).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2270

Vous adressez votre question à moi, s'il vous plaît.

Monsieur Demers!

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2275

Au niveau des interdictions, c'est le cinq cents mètres (500 m) qu'on a appliqué ici au projet, et non pas huit cents mètres (800 m).

2280

Le huit cents mètres (800 m), il se peut qu'il y ait des éoliennes qui soient à plus de huit cents mètres (800 m) des résidences, mais jamais plus près de cinq cents mètres (500 m)...



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais votre distance maximale...

2285

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

... sauf l'éolienne qu'on vous a parlé, à quatre cent soixante-quinze mètres (475 m).

2290

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, qui n'est pas dans ce coin-là. Donc ça va?

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2295

Non, c'est ça, c'est que je veux savoir s'il y a des résidences entre cinq cents (500 m) et huit cents mètres (800 m). Est-ce qu'ils ont cette information-là?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2300

Quand vous dites des distances entre cinq cents (500 m) et huit cents (800 m)...

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2305

De la première éolienne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2310

Mais le fait de savoir que la distance maximale qui a été respectée est le cinq cents mètres (500 m), le fait qu'il y ait entre cinq cents (500 m) et huit cents (800 m), c'est comme si, comprenez-vous, j'essaie...

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2315

C'est parce que ça semblait cet après-midi qu'il y a beaucoup de projets qui ont plus huit cents mètres (800 m) de distance que cinq cents (500 m).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2320

Non, c'est pas tout à fait ça qui s'est dit cet après-midi.

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2325 Bien, c'est plus au niveau sonore. La personne qui parlait du bruit parlait plus de huit cents mètres (800 m).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2330 Ah, OK.

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2335 Elle avait analysé plus de huit cents mètres (800 m), ça fait que moi, c'est pour ça, j'aimerais voir combien il y a de résidents dans le secteur, parce que c'est le secteur de Saint-Pierre-de-Broughton, ces gens-là sont très peu informés. C'est ça en fin de compte.

Est-ce qu'ils peuvent être à cinq cent cinq mètres (505 m) et être affectés plus, c'est ça, puis les vents dominants sont justement vers Saint-Pierre-de-Broughton.

2340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Mais s'ils sont à cinq cents mètres (500 m), en tout cas, cet après-midi...

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2345 Bien, disons qu'ils peuvent être à cinq cents mètres (500 m), cinq cent cinq mètres (505 m), et c'est juste à cinq mètres (5 m) de la limite, là, c'est ça que je veux faire état.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2350 Cet après-midi, ce qui a été dit, puis vous me corrigerez, ceux qui étaient ici cet après-midi, ce qui a été dit, c'est qu'il y avait certains parcs qui avaient une distance de huit cents mètres (800 m). Et on a transmis la question au ministère de l'Environnement – d'ailleurs, est-ce que vous avez eu le temps de vérifier cette distance-là de huit cents mètres (800 m)?

2355

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

2360 Malheureusement non. En fait, ce qu'on aimerait avoir, le temps de retourner au bureau pour faire les calculs, parce que, comme je vous ai mentionné cet après-midi, à ma connaissance, les parcs au Bas-Saint-Laurent et Gaspésie, les règlements, c'est trois cent cinquante mètres (350 m) dans un cas et cinq cents mètres (500 m) dans les autres cas.

2365 Le huit cents mètres (800 m), au niveau du règlement, à mon souvenir, je ne vois pas de projet dont la distance minimale entre une résidence et une éolienne est de huit cents mètres (800 m).

Toutefois, j'aimerais avoir la possibilité de bien vérifier cet élément pour être certaine de ce que j'avance.

2370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous voyez, c'est un élément qui a été avancé cet après-midi et qu'on va aller fouiller un peu plus loin pour savoir qu'est-ce qu'il en est exactement.

2375 Mais maintenant, je reviens plus concrètement – monsieur Dériger aurait quelque chose?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2380 Peut-être juste, monsieur Vincent, si vous pouvez juste nous le confirmer! Dans le rapport complémentaire, à la question 29, donc à la page 17, vous avez identifié le nombre de résidences qui sont situées, pas à huit cents mètres (800 m), mais dans une fourchette de cinq cents (500 m) à mille mètres (1000 m).

2385 Par exemple, vous dites à Thetford Mines, il y a cinquante (50) résidences qui sont situées entre cinq cents (500 m) et un kilomètre (1 km) d'une éolienne.

Par exemple pour la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, vingt-cinq (25) résidences entre cinq cents (500 m) et mille mètres (1000 m) d'une éolienne.

2390 Est-ce que cette information-là, est-ce que ça peut être raffiné pour aller jusqu'à huit cents mètres (800 m), est-ce que c'est compliqué?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2395 Non, en fait, on l'a raffiné, on l'a présenté hier, et on l'a reproduit actuellement. Il y a une carte, là.

2400 Ce qu'on pourrait peut-être faire, c'est revenir à la base de la question. Je pense que le secteur en question était le cap à Thom. Et donc la carte qui est à l'écran, monsieur Beaulieu pourrait nous pointer le cap à Thom et nous faire la démonstration que les distances sont pas mal plus grandes. Il y en a quelques-unes peut-être à un kilomètre (1 km), là.

Mais par ailleurs, au niveau du raffinement du rapport complémentaire, si vous voulez, monsieur Beaulieu peut représenter l'information qu'il a montrée hier au niveau de la stratification

2405 du nombre de résidences par rapport aux distances entre cinq cents (500 m) et un point cinq kilomètre (1,5 km) par tranche de quoi, deux cent cinquante mètres (250 m)!

Donc monsieur Beaulieu, je vais vous laisser compléter.

2410 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Oui, hier, on avait déjà mentionné qu'on avait fait un exercice par municipalité pour mesurer le nombre de logements en fonction du rôle d'évaluation 2008. Puis les distances qu'on avait sorties, c'est des résidences entre cinq cents (500 m) et six cents mètres (600 m), entre six  
2415 cents (600 m) et neuf cents mètres (900 m). Un autre groupe de neuf cents (900 m) à un point deux kilomètre (1,2 km); de un point deux kilomètre (1,2 km) à mille cinq cents mètres (1500 m).

Et également, j'avais sorti dans un tableau les résidences dans la zone d'étude entre, situées dans la zone d'étude à plus de un point cinq kilomètre (1,5 km) des éoliennes.

2420 Et ici, j'avais fait ressortir le nombre de résidences dans le périmètre urbain.

La dame, ce qu'elle avait posé comme question – je vais peut-être juste montrer le premier graphique, en fait!

2425 Je sais pas si vous avez souvenir qu'on avait fait ressortir ce tableau-là qui faisait mention du nombre de résidences en fonction des distances, qu'on avait sorti pour chacune des municipalités et l'ensemble des municipalités.

2430 Dans le fond, il faut voir aussi que pour la municipalité de Thetford Mines, j'avais les résidences à l'intérieur de la zone d'étude seulement. Donc c'est pour ça que dans le fichier ou dans le tableau compilé des trois (3) municipalités, j'ai seulement le nombre de résidences ou logements à l'intérieur de la zone d'étude.

2435 Parce qu'on sait que si on sort de la zone d'étude dans Thetford Mines, on arrive avec des nombres assez importants de résidences qui est de l'ordre d'une vingtaine de mille.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2440 Monsieur le Président, en complément peut-être, un fait à noter, lorsqu'on regarde la distribution, les fréquences cumulées, quatre-vingts pour cent (80 %) des éoliennes du projet sont donc à une distance supérieure à neuf cents mètres (900 m).

Et ça, je pense que c'est de l'inédit au Québec dans des milieux habités.

2445

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

2450 **PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

Justement, est-ce que vous pourriez revenir à la carte tout à l'heure, justement, j'ai eu l'impression de voir justement les résidences de la route, est-ce que c'est bien la route du 15<sup>e</sup> rang, ça, là, près du cap à Thom où on voit des résidences?

2455

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pouvez-vous nous le pointer?

2460 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Alors juste pour se resituer, la 269, on a le chemin, le 15<sup>e</sup> rang, c'est ça ici. Puis ça, c'est la route du 1<sup>er</sup> rang, si je me souviens bien, madame.

2465 Et on a la limite des municipalités ici de Kinnear's Mills, ici c'est Thetford Mines et Saint-Pierre-de-Broughton.

Si on revient à la légende, donc le plus pâle va jusqu'à un point cinq kilomètre (1,5 km). Donc le un point cinq kilomètre (1,5 km) ne se rend pas aux limites de Saint-Pierre-de-Broughton.

2470

Est-ce que c'était votre question?

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2475 Non, justement, ceux de la route du 15<sup>e</sup> rang, eux autres, c'est quoi leur distance? Ces maisons-là, oui.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

2480 Bon, il faut voir ici, de ma connaissance du terrain, je crois que ça, c'est les deux (2) bâtiments qu'il y a ici, ce sont des érablières. Et la résidence ici, c'est une ferme, et cette ferme-là est située dans l'ordre de grandeur de un point deux (1,2 km) à un point cinq kilomètre (1,5 km).

2485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va?

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

2490

OK, je vous remercie beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2495

Merci beaucoup.

Maintenant, nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes. Donc je vous invite à neuf heures et cinq (9 h 05) à reprendre. Merci beaucoup.

2500

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2505

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PRÉSENTATION SUR LE CLIMAT SONORE PAR LE MDDEP**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2510

Donc s'il vous plaît, on va reprendre la séance!

Cet après-midi, on a discuté beaucoup des impacts sur le son, les impacts des éoliennes sur le son, et il nous manquait les commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le représentant est pas là, la porte-parole, madame Dupont!

2515

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Monsieur le Président, madame Dupont devrait pas tarder, je vais juste me permettre de vous dire que monsieur Mario Dessureault est avec nous ce soir, il pourrait répondre à des questions concernant le climat sonore.

2520

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2525

Donc vous pourriez peut-être vous avancer à l'endroit où le micro est!

Pour mettre un peu l'audience en contexte, les éoliennes pourraient causer certaines nuisances à une fréquence, un niveau sonore d'environ trente décibels (30 dB).

2530

Ça fait qu'on voulait obtenir un peu l'avis de l'expert du ministère de l'Environnement, notamment en ce qui regarde l'application de la Directive 98-01 sur le climat sonore qui fixe le quarante décibels (40 dB). En tout cas, je vais vous le laisser expliquer.

Donc est-ce que vous pourriez nous éclairer là-dessus?

2535

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

Oui. En ce qui concerne la Note d'instructions 98-01, elle a été mise en application le 9 juin 2006. Et puis le quarante décibels (40 dB), c'est une norme qui s'applique dans un milieu qui est déjà tranquille et qui s'applique à ce qu'on appelle le niveau acoustique d'évaluation, qui tient déjà compte de pénalités.

2540

Par exemple, pour être plus concret, s'il y a un ventilateur qui part, il y a souvent une fréquence importune, le ventilateur, s'il fait trente-cinq (35 dB), on lui met une pénalité de cinq (5 dB). Donc il y a déjà des pénalités de prévues là-dedans, donc c'est pas toujours quarante (40 dB), ça peut être trente-cinq (35 dB) pour certains équipements industriels.

2545

Pour des bruits d'impact, ça peut être même plus bas que ça.

2550 Donc c'est pas une règle, il faut pas dire tout ce qui est en haut de quarante (40 dB) et plus, et moins c'est correct, et automatiquement, c'est vraiment le niveau acoustique qui tient compte des termes correctifs.

2555 Au début de cette note-là, quand on l'a conçue, on a mis aussi une mise en garde, que ça s'appliquait, on faisait ça au meilleur de nos connaissances, et puis qu'il pouvait arriver des nouvelles informations qui faisaient en sorte que le ministère ou le ministre puisse décider que dans un cas, on puisse réviser cette position-là, parce que le bruit, c'est quand même quelque chose de tellement subjectif qu'on peut être appelé à reconsidérer ça.

2560 Ça fait que c'est juste pour mettre en cause que c'est pas une bible, cette note-là, c'est quelque chose qui est conçu pour satisfaire une grosse majorité de cas; mais les cas spécifiques comme les études récentes le montrent, le bruit des éoliennes est un type de bruit que c'est une spécificité et puis qui mérite d'être un peu comme étudié à part.

2565 Les connaissances sont pas tellement, c'est pas tellement élaboré encore, il y a pas de pays qui sont tant en avance que ça. Mais les études qu'on a, les meilleures études je pense qu'on a nous disent quand même, oups, il y a des taux de nuisance en bas de quarante (40 dB) qu'on retrouve, plus élevés qu'on retrouve dans les autres types de bruit.

2570 Ça fait que ça, cet aspect-là, bien, j'ai cru bon de le mentionner dans mes commentaires, qu'est-ce qu'on fait dans ce cas-là! Est-ce qu'on peut essayer d'obtenir – je comprends très bien que quand tout le monde démarre un projet, bon, la Note d'instructions existe et tout ça, tout le monde est de bonne foi, mais entre-temps, on est au courant d'informations qui disent oups, attention, il y a peut-être un pourcentage plus élevé que pour d'autres types de bruit à niveau égal qui ressent des nuisances.

2575 Alors dans ce contexte-là, on peut demander qu'est-ce qu'on fait, j'ai proposé peut-être que le promoteur puisse essayer de tenir compte de ça, puis peut-être aller faire mieux que ce quarante décibels (40 dB).

2580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que là, vous êtes le spécialiste du ministère, quand vous dites qu'est-ce qu'on fait, ça m'insécurise un peu, parce que je me serais attendu à ce que vous dites, par exemple, le chiffre c'est tant, parce que scientifiquement, c'est démontré.

2585 Ça fait que j'aimerais ça que vous me commentiez ça.

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2590 Bien, c'est ça, écoutez, c'est démontré! C'est ça, il y a encore énormément d'incertitudes là-dedans. C'est pour ça que dans un cas précis, comme par exemple si on prenait le cas de



Baie-des-Sables tantôt, il y a une géographie particulière, un climat, une population qui est spécifique, puis je sais pas, il y a la présence du fleuve à côté.

2595 Ici, il y a plus d'habitations peut-être situées, il y a une problématique spécifique, et puis dans ce cas-là, je pense que ça mérite peut-être qu'il y ait des précautions de prises pour assurer peut-être...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2600 Mais comme là, la Note 98 précise un quarante décibels (40 dB) et là, vous dites, dans le cas d'un parc éolien, peut-être – est-ce que le ministère a l'intention de réviser sa note?

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2605 Bien, éventuellement, oui. Écoutez, là, je vous dis humblement toute l'information qu'on a, parce que malheureusement, j'aimerais en connaître plus, mais peu de gens en connaissent tant que ça sur le sujet.

2610 D'abord, il y a un problème majeur, c'est de mesurer la contribution sonore des éoliennes qui est mal connue encore. En bas d'un niveau de quarante (40 dB), là, c'est très dur d'aller mesurer quelle est vraiment la contribution. On mesure, supposons qu'on mesure un niveau sonore de trente-huit (38 dB), puis on perçoit les éoliennes comme il faut. C'est très difficile de dire, les éoliennes, on peut pas dire que l'éolienne fait trente-huit (38 dB), il suffit qu'il ait chanté des oiseaux à côté!

2615 On est rendu dans une zone qui est vraiment difficile de déterminer. Ça fait que si on veut faire éventuellement des critères qui situeraient, supposons, trente-cinq (35 dB), je sais pas, qui aurait un terme correctif, on est encore loin. En France, ils travaillent à développer des méthodes, puis ils ont des difficultés énormes à y arriver.

2620

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2625 Donc dans le fond, vous appliquez une note, mais en même temps, vous aimeriez l'ajuster.

Vous fixez une norme réglementaire, parce que cette note-là, c'est une norme réglementaire!

2630 **PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

Oui, il y a une norme d'acceptabilité, mais c'est pas – moi, mon réflexe que j'ai, c'est de dire, bon, il y a une norme qui est quarante (40 dB), mais tu es pas obligé, si quelqu'un peut faire mieux, en bas de ça, puis prévenir, écoutez, pourquoi pas!

2635 S'il y a des mesures faciles, par exemple il y a des possibilités à mon sens. Si par exemple à certaines périodes de l'année, sous certaines conditions, il est possible d'arrêter des éoliennes qui nuisent, je parle pas de tout chambarder, mais si c'est possible de gérer en fonction de nuisances spécifiques qui fait, je sais pas, moi, où la population est satisfaite de façon générale.

2640 Il y a entre trente (30 dB) et quarante (40 dB), ce qui ressort, c'est à peu près trente-cinq pour cent (35 %) des études suédoises, trente-cinq pour cent (35 %) des gens qui subissent une nuisance, qui ressentent une nuisance, ce qui équivaut, pour un bruit industriel, à quarante-sept (47 dB).

2645 Donc ça fait que si tu es capable de ramener à un niveau de plaignant, à un niveau qui s'approche plus de l'équivalent des nuisances qu'on accepte par un niveau de quarante décibels (40 dB) pour un milieu industriel, bien, pourquoi pas!

2650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2655 Je comprends très bien que le quarante (40 dB), on travaille avec ça tout le temps, je comprends un peu que c'est là, puis on est obligé un peu de l'accepter. Mais pourquoi pas faire mieux si on peut faire mieux! C'est ça tout simplement.

2660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2665 En fait, peut-être une question, parce que là, on comprend en fait l'intention d'avoir une norme disons de trente (30) dBA, qu'on pense qui serait peut-être moins nuisible pour la population, je pense que c'est assez clair.

2670 **PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

J'ai pas parlé de norme encore.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2675 Excusez-moi, d'un seuil.

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2680 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2685 On parlera pas de norme, excusez-moi, j'ai mal choisi mon mot.

2690 Par contre, quand on regarde l'étude d'impact, parce que ça nous a été transmis jusqu'à maintenant au niveau des relevés, qu'il y a certains endroits effectivement que le bruit initial est en deçà du trente (30 dBA); à d'autres endroits, c'est au-dessus de trente (30) dBA. Donc on comprend que même dans la Note d'instructions, que quand le niveau initial est supérieur aux quarante (40) dBA, c'est le niveau initial qui devient en quelque sorte le seuil critique.

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2695 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2700 Je sais pas si je peux dire ça comme ça.

2705 Donc ma question, en fait – puis on nous a dit aussi aujourd'hui, puis vous me corrigerez, monsieur Vincent, si je me trompe, que les niveaux initiaux qui ont été relevés ont été relevés dans des conditions où le vent était, selon la Note d'instructions, à un niveau inférieur au vent qui va être présent lorsque les éoliennes vont être en opération. Et que s'il y a un vent supérieur, que le niveau initial va être plus élevé que les seuils, les niveaux qui sont là.

2710 Donc en fait, ma question, je vais essayer de la cerner un peu plus! Est-ce que le trente (30 dBA) est applicable, est-ce que c'est réaliste de voir trente (30) dBA comme étant un seuil, est-ce que c'est faisable d'atteindre à ce niveau-là dans les conditions de vent d'un projet éolien?

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2715 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, mais pouvez-vous...

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2720

Oui, évidemment. Ça dépend des distances, pourquoi pas?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2725

Par la distance, mais je veux dire...

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2730

Par la distance, par la disposition.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et à ce moment-là, ce serait quoi la distance qu'il faudrait atteindre?

2735

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

Bien écoutez, ça dépend de la géographie puis de la puissance acoustique des équipements, comment ils sont regroupés, si c'est sous le vent ou sur le vent. Il y a pas de petites distances magiques qui règlent le problème, ça, on oublie ça!

2740

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Vincent, est-ce que vous êtes capable de nous dire ce serait quoi la distance pour obtenir trente (30) dBA?

2745

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Bien, avant de passer la parole à monsieur Martin Meunier, j'aimerais faire peut-être quelques observations, donner un élément de réponse.

2750

On a le plus beau laboratoire au Québec, ça fait exactement douze (12) ans qu'il y a des éoliennes de sept cents kilowatts (700 kW) à Cap-Chat et à Matane.

2755

Il y a nombreux parcs éoliens, on a le plus beau laboratoire pour être capable d'aller mesurer par nous-mêmes – quand je dis nous-mêmes, c'est évidemment les autorités publiques – pour aller chercher les faits.

2760

Là, ce que je constate, c'est qu'on invoque une étude suédoise dans laquelle, je pense, puis monsieur Meunier pourra expliquer que la caractéristique de ces éoliennes-là, c'est une éolienne d'une génération plus vieille, plus âgée, il y a quelqu'un qui a mentionné dans cette étude-là que oui, à trente-cinq décibels (35 dB) soi-disant ça pouvait causer une nuisance.

2765 Nous, l'approche empirique qu'on a, c'est qu'on a un modèle de simulation  
ultraconservateur, tel qu'explicité cet après-midi, puis on a eu la chance de le comparer, ce  
modèle-là, avec une réalité dans l'application de nos projets à Murdochville, et la même mesure  
qu'on a mesurée donnait déjà un niveau plus bas que qu'est-ce qui avait été prévu, si je me  
souviens bien, dans l'ordre du trois décibels (3 dB).

2770 Maintenant, ce que je comprends, c'est qu'une étude suédoise qui arrive de nulle part  
remet tout en question la Norme 98-01, parce que soi-disant, c'est probablement faisable de  
réduire le bruit de quarante (40 dB) à trente (30 dB). Mais la question que j'aurais, moi, c'est que  
si ça cause pas de problème, le quarante (40 dB), pourquoi pas le laisser à quarante (40 dB)?

Maintenant, j'inviterais peut-être monsieur Meunier à compléter ma réponse!

2775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va retourner vous voir tout à l'heure, prenez des notes. Ah, vous pourriez  
commenter tout de suite?

2780 **PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

Oui, si vous permettez.

2785 C'est sûr qu'effectivement, je suis d'accord que c'est juste une étude suédoise, mais je  
me suis permis d'aller prendre des mesures aussi sur le terrain, à un endroit aussi, un point qui  
fait partie du suivi acoustique de Baie-des-Sables.

2790 Je suis allé d'abord, le point, c'est le point BDSP02, bon. Ça dit rien pour tout de suite,  
mais c'est un point qui est situé à environ sept cents mètres (700 m) de la plus proche des  
éoliennes.

2795 C'est un coin qui est boisé, c'est un coin que vous connaissez, c'est un coin qui est boisé;  
les résidents qui sont là mentionnent qu'ils perçoivent le son. Ils semblent pas dérangés par ce  
son-là.

J'ai passé une nuit à mesurer là, j'étais sur place, j'entendais les éoliennes, j'ai entendu  
tous les bruits. J'ai pas fait encore mon rapport complet sur ces mesures-là, j'ai pris des  
résultats, ça ressemble sensiblement à ceux du consultant, quoique je puisse les interpréter de  
façon différente.

2800 La nuit suivante, j'ai demandé à ces gens-là, est-ce qu'il y a des gens qui se plaignent  
dans le coin, ils ont dit oui, le premier dans le rang.

2805 Alors je suis allé m'informer s'il voulait que je prenne des mesures là, le lendemain, la nuit suivante. Ce que j'ai fait aussi.

2810 Puis là, eux se plaignent, et puis bien, honnêtement, moi, j'ai écouté ça, puis je les percevais très nettement aussi, là. Je dirai pas mon appréciation, mais je les percevais très nettement.

Et puis les résultats se situaient quasiment tous en bas de quarante (40 dB) aussi, entre trente (30 dB) et quarante (40 dB) étrangement.

2815 Donc j'ai quand même été prendre la précaution, puis dans le premier cas, c'était boisé. Les gens avaient à peu près le même niveau sonore, mais ne voyaient pas les éoliennes.

Puis ce qui ressort dans l'étude justement suédoise, c'est quand les gens les voient pas, ça dérange un peu moins.

2820 Puis dans le deuxième cas où je suis allé, les gens se considèrent de subir une nuisance. En passant, cette résidence-là ne fait pas partie de l'étude parce qu'elle est à plus qu'un kilomètre (1 km). J'ai vérifié sur Google, ça fait que ces plaignants-là peuvent pas faire partie par exemple des plaignants qui auraient manifesté leurs plaintes, ils sont à plus d'un kilomètre (1 km). Ce qui laisse croire qu'il faut peut-être pas éliminer ceux qui sont à plus d'un kilomètre (1 km).

2830 Et puis ils ressentait, mais c'est en bas, ça fait que là, c'est sûr que c'est pas un échantillon très élevé, mais j'ai quand même pris soin d'aller passer deux (2) nuits puis constater sur le terrain.

En tout cas, les exemples que j'ai vout dans le sens – puis aussi, j'ai quand même été mesurer des sources quand même plusieurs fois, puis je trouve que les plaignants, en tout cas, c'était nettement perceptible.

2835 À partir du moment où c'est nettement perceptible, c'est susceptible qu'il y ait des gens qui se plaignent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2840 Donc vous avez basé ça sur une expérience terrain que vous avez réalisée...

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2845 Une expérience terrain à des endroits qui sont près l'un de l'autre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous vous êtes inspiré de certaines études?

2850 **PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

Non, non, j'ai été mesurer selon mes connaissances.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2855

Donc c'est pas une étude suédoise...

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2860

Non, non, ça, c'est mes résultats à moi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2865

Donc, c'est vos résultats à vous.

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

Mes résultats à moi.

2870

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et pourquoi les autorités du ministère n'ont pas changé la directive?

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2875

C'est récent, ça, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2880

OK, c'est dernièrement.

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2885

Mon rapport, j'ai été mesurer en mai, puis l'été, on n'est pas nombreux au ministère, quand on a plusieurs dossiers en parallèle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis votre rapport va être disponible quand?

2890

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

J'y travaille, là.

2895

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pourriez le déposer à la Commission?

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2900

Bien, je pourrais déposer cette feuille-là avec des résultats parcellaires, si ça peut convenir, avec quand même quelques notes ici. J'ai mis quelques notes aussi.

2905

J'ai comparé aussi, j'ai quelques explications pourquoi que ce bruit-là peut – quelques zones d'interprétation – pourquoi c'est susceptible, à mon sens, peut-être de causer une nuisance plus que d'autres situations, pourquoi ça peut être mal perçu pour certaines personnes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2910

OK. Donc du côté du promoteur, vous aviez un complément ou des commentaires?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2915

Oui, monsieur Martin Meunier, en complément de réponse. Et moi, j'aurais peut-être une question complémentaire, si vous me le permettez, à la suite de monsieur Meunier.

**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

2920

En fait, je voulais tout simplement préciser certains éléments de l'étude qui a été réalisée en Suède et aussi ajouter que, je pense que ça a été compris que l'appréciation du bruit, c'était subjectif...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2925

Non.



**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

2930 Bien, je pense pas qu'on puisse jamais parler de garantie ou de niveau qui va garantir  
une réussite à cent pour cent (100 %), qu'il y ait un plaignant à certains endroits, je pense pas  
que ce soit nécessairement significatif, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2935 Donc vous allez nous parler d'une étude en Suède, mais c'est pas l'étude que monsieur  
vient de nous parler, parce que lui, il s'est basé sur des expériences terrain, monsieur  
Dessureault s'est basé sur des expériences terrain pour réaliser une norme qui pourrait être de  
trente (30) dB. Donc c'est pas basé sur une étude suédoise.

2940 **PAR M. MARTIN MEUNIER:**

Excusez, c'est pas ma compréhension, puis c'était pas la question qu'on avait eue aussi  
de monsieur Dessureault. C'était vraiment une question dans le cadre du rapport  
complémentaire qui a été émis.

2945 C'était suite à sa lecture d'une étude suédoise, je comprends qu'il est allé faire d'autres  
relevés, là, mais de mentionner qu'à compter de trente (30) dB, certaines personnes se  
plaindraient, c'est une étude suédoise. C'est celle d'après moi qui a été déposée par le docteur  
Deshaies tout à l'heure...

2950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que le docteur Deshaies a déposé l'étude en question?

2955 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Si vous permettez, oui, c'est l'étude qui date de 2007 qui a été publiée dans le  
Occupational Environmental Medicine, numéro 64 pages 480-486. Le titre: "Wind turbine noise,  
annoyance and self-reported health and well-being in different living environments".

2960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et réalisé par?

2965 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Eja Pedersen et Kerstin Persson Waye.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2970 Et vous, monsieur Dessureault, vous accordez une crédibilité à cette étude?

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2975 En fait, l'étude à laquelle j'ai fait référence, c'est Eja Pedersen aussi, mais c'est celle-ci qui semble plus volumineuse un peu, qui date de 2007 aussi, qui s'appelle "Human response to wind turbine noise – perception, annoyance and moderating factors", Eja Pedersen, Göteborg, 2007.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2980 Vous pouvez la déposer pour les besoins de la Commission?

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

2985 Je n'ai que cette copie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2990 Madame Dupont peut s'en charger pour nous la remettre.

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

Sans problème.

2995 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Je pense que j'en ai une version PDF!

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

3000 Mais je sais qu'il y a une autre version qui a été faite conjointement, c'est peut-être celle-là qui a été faite avec un coauteur en 2007, que j'ai aussi. C'est peut-être celle-là.

Mais les deux (2) études, je pense, se basent sur les mêmes...

3005

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ce que je constate, vous, comme le ministère de la Santé, y attachez une grande crédibilité?

3010

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

Bien écoutez, on n'a pas d'autre chose. Je pense pas qu'on devait cacher ça à la Commission ici.

3015

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Au contraire, on est là pour recevoir de l'information.

3020

Maintenant, on va retourner auprès de monsieur Meunier!

**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

Si je peux terminer mon intervention.

3025

Donc on parle effectivement de la même étude réalisée en Suède. Ce que je voulais relever, surtout que vous allez en avoir une copie, dans l'étude, il y a une table qui indique les années de mise en service des différents sites éoliens qui ont fait l'objet de mesures. Je l'ai ici devant moi, donc ça date de 98, 95, 93, 91. Ça va aussi jusqu'en 2004. Mais c'est des éoliennes dont la puissance se situe autour de six cents kilowatts (600 kW) en moyenne.

3030

Donc on parle pas exactement du même type d'éoliennes, puis je pense que ça a été mentionné aussi antérieurement. C'est une technologie qui évolue assez rapidement, on n'a plus le même type d'équipement d'éoliennes dans ces études-là versus ce qui est installé maintenant. Merci.

3035

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Moi, monsieur le Président, je serais curieux de savoir, lorsqu'on est allé faire la mesure à Baie-des-Sables dans un environnement de bruit de fond de trente décibels (30 dB), ce que j'aimerais savoir, est-ce que les gens ont eu une appréciation de l'intensité du vent au moment où ce qu'ils ont pris la mesure?

3040

Parce qu'en fait, la réponse va influencer ma réaction. C'est que si le bruit de fond de trente décibels (30 dB) a été pris dans une plage d'opération où ce que l'éolienne n'est pas sollicitée et que par exemple, la production de l'éolienne est de l'ordre de quinze kilowatts (15 kW) sur deux mille (2000), moi, j'ai absolument aucun problème à couper les éoliennes à quinze kilowatts (15 kW).

3045

Je pense que c'est bien important pour les gens de saisir ici une certaine nuance. C'est bien dangereux de travailler dans l'absolu. Si on veut parler de bruit de fond de trente décibels (30 dB) ou des sons porteurs où ce qu'on a de la misère à déterminer si c'est une nuisance ou

3050

pas, ça indique probablement que l'environnement immédiat de la prise de la mesure sonore ne se prêtait pas à des vents extrêmement violents.

3055

Une éolienne, pour que ça produise au maximum de sa capacité, on parle de dix mètres à la seconde (10 m/s) à l'éolienne. Dix mètres à la seconde (10 m/s), c'est trente kilomètres à l'heure (30 km/h).

3060

Donc là, lorsqu'on a pris les bruits de fond, est-ce qu'on avait une appréciation du niveau de sollicitation de l'éolienne? Si l'éolienne produisait une dizaine de kilowatts, bien là, à ce moment-là, je pense que ça, c'est un paramètre qui peut peser beaucoup dans la balance, parce que c'est pas grave d'arrêter l'éolienne dans des conditions spéciales.

3065

C'est pour ça que je ramène tout ça à notre engagement, puis je fais peut-être un rappel sur ce que j'ai dit cet après-midi! Nous, si jamais il y a un problème présumé, on s'engage à rencontrer la Norme 98, parce que c'est la seule qu'on a pour travailler, nous autres.

3070

Développez des normes, puis on va les suivre. Mais si vous voulez changer les normes, assurez-vous que vous êtes accotés sur du béton. Ça fait douze (12) ans qu'il y a des parcs éoliens en Gaspésie, allez prendre des mesures empiriques...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3075

Vous me regardez s'il vous plaît!

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3080

Pardonnez-moi, je pense que je déborde un peu.

Mais c'est bien important ici d'être capable de mettre les choses en perspective de manière relative.

3085

Si effectivement, il peut y avoir des nuisances parce qu'on prend des bruits de fond, lorsque les éoliennes sont pas sollicitées, ça nous dérange pas beaucoup, nous autres, de fermer la production.

3090

Puis dans ce sens-là, on va s'engager, nous, à trouver des mesures de mitigation, négociées, pour être capable de respecter la volonté de tout le monde.

Mais je serais curieux de savoir si on a une appréciation du niveau de sollicitation de l'éolienne lorsqu'on a pris la mesure.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3095

Donc monsieur Dessureault!

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

3100

Je comprends pas la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3105

On a un problème!

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

Pouvez-vous la reformuler s'il vous plaît?

3110

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Moi, ce que j'ai compris...

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3115

Il ventait quand vous avez pris votre mesure à trente décibels (30 dB)?

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

3120

Non, j'ai plusieurs résultats. C'est tiré d'heure en heure pendant deux (2) nuits à deux (2) endroits différents. J'ai divers résultats avec des niveaux A, des niveaux B, des indices statistiques puis des notes terrain.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3125

Monsieur le Président, j'aimerais savoir si on a une appréciation de la vitesse du vent!

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

3130

Oui, j'ai mesuré le vent puis l'humidité, toutes les conditions météo. J'ai aussi les relevés météo pris aux stations météorologiques les plus proches.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3135

J'imagine que dans les documents que vous allez déposer, on va avoir ces composantes-là?

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

3140 Oui, puis ce serait bon que pour les mêmes dates, le promoteur nous fournisse l'énergie qu'il produisait peut-être à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3145 Ce qui serait intéressant, vous, vous les avez, vos tableaux, votre document que vous allez déposer à la Commission?

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

3150 Bien, je peux déposer, j'ai quelques petites corrections à faire, puis j'ai fait ça un peu, pas en prévision de la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3155 Ce serait intéressant d'obtenir la réponse, à partir des données qui vont être rendues publiques, ce serait intéressant d'obtenir une réponse écrite suite aux audiences de cette semaine, que vous pourriez commenter.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3160 La réponse que vous attendez de moi, c'est l'estimation de la production éolienne?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3165 Non. Bien regardez, dans un cas, regardez, c'est un cas assez complexe, et même c'est un cas particulier, là. On a deux (2) sources de données, une source de données qui vient d'Europe, ce que j'ai compris des explications, parce que c'est complexe, qui vient d'Europe avec des éoliennes d'un autre type.

3170 En plus, monsieur Dessureault, vous avez été dans le parc à Baie-des-Sables, vous avez fait un cumul de plusieurs données et là, vous êtes sur le point d'écrire un rapport, ce que je comprends, que vous allez faire une recommandation aux autorités?

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

3175 En fait, écoutez, monsieur le Président. Ça s'inscrit dans une démarche, je pense que ça va nécessiter encore beaucoup de mesures puis d'informations avant d'arriver à proposer une norme, ça, il faut être clair là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3180

Pourquoi?

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

3185

Parce qu'écoutez, j'ai pas un échantillonnage assez élevé. Je voulais aller vérifier sur le terrain, quelques observations, si c'était déraisonnable d'appuyer l'étude, notamment cette étude-là, la seule qu'on a, mais si c'était raisonnable. Ça m'apparaît qu'avec les résultats que j'ai pris, que c'était raisonnable, avec l'expérience que j'ai dans ma propre appréciation.

3190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, vous venez de donner un éclairage additionnel. Vous dites, donc c'est une première observation. Pour en faire une recommandation aux autorités afin d'établir un nouveau standard, un nouveau critère, ça vous prendrait d'autres recherches?

3195

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

Oui, ça prend d'autres recherches, ça, c'est sûr sûr sûr. C'est pas pour la semaine prochaine.

3200

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous dites qu'on peut l'atteindre, bien, atteignons-le!

3205

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

Oui, si on peut l'atteindre ou si on peut gérer des parcs de façon à minimiser les impacts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3210

Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3215

Monsieur Vincent, je reviens sur la question tantôt des distances et des niveaux sonores!

3220

Tout à l'heure, vous nous avez présenté, bon en fait, à une question sur la distance entre les résidences et les éoliennes, et vous nous avez dit, il me semble, si j'ai bien saisi, quatre-vingts pour cent (80 %) du parc était à neuf cents mètres (900 m), les résidences étaient à neuf cents mètres (900 m).

Donc là, on a quatre-vingts pour cent (80 %) des résidents du parc qui sont à neuf cents mètres (900 m) des éoliennes. C'est comme ça que je comprends l'explication.

3225 Donc le niveau à neuf cents mètres (900 m), il est à combien?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Monsieur Meunier peut-être pourrait répondre à ça.

3230

**PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est sûr qu'il reste le vingt pour cent (20 %), je veux pas l'éliminer, mais on parle de combien à neuf cents mètres (900 m)?

3235

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

En fait, je pense que c'est quatre-vingt-douze pour cent (92 %) est en haut de six cents (600 m) et quatre-vingts pour cent (80 %) en haut de...

3240

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ou la question que je pourrais poser autrement, c'est que pour atteindre un niveau de trente (30) dBA, ce serait quoi la distance qu'il faudrait être d'une éolienne?

3245

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais demander à monsieur Meunier.

3250

**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

Disons que j'avais fait certains calculs avec une éolienne à différentes distances...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3255

Je comprends que c'est théorique!

**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

3260

Exactement. Avec la puissance maximale de l'éolienne, donc soumise aux vents les plus élevés, là, malheureusement je me rends pas jusqu'à neuf cents (900 m), puisque je me rendais jusqu'à la zone de cinq cents mètres (500 m) qui était jugée la marge de recul, là.



3265 Mais à cinq cents mètres (500 m), on a trente-sept (37) dBA. Souvent, si on veut résumer pour pouvoir donner une réponse tout de suite, lorsqu'on double la distance pour une source ponctuelle, on réduit de six (6) dBA.

3270 Donc à cinq cents (500 m), si je me retrouve à mille (1000 m), on serait à trente et un (31 dBA). Donc ce serait un petit peu plus d'un kilomètre (1 km).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3275 Est-ce que vous pouvez nous le confirmer peut-être par écrit ou dans une autre séance?

**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

Le résultat théorique, oui.

3280 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3285 Donc est-ce que vous pourriez aussi nous fournir le nombre de résidences qui serait inférieur aux critères, entre trente (30 dB) et quarante (40 dB)?

3290 Dans le fond, c'est la question qui a été posée par le ministère de la Santé cet après-midi.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3295 Est-ce qu'on pourrait, monsieur le Président, dans un souci d'être expéditif, monsieur Meunier vient de déterminer qu'à un kilomètre (1 km), on est à trente et un décibels (31 dB), est-ce que ça vous conviendrait qu'on vous donne le nombre de résidences en bas d'un kilomètre (1 km) ou en haut, parce qu'on a déjà l'information!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3300 Ou combien de résidences ne rencontrent pas, ne rencontreraient pas, s'il y avait un critère d'établi à trente (30) dBA, dans le fond, combien de résidences sont situées pour l'instant qui pourraient pas le rencontrer?

3305 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Si on peut établir qu'à un kilomètre (1 km), on est autour de trente décibels (30 dB), en prenant ça comme hypothèse, on pourrait vous donner la réponse séance tenante. Je vais demander à monsieur Beaulieu de remonter le graphique, ses statistiques.

3310

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

Monsieur le Président, dans son exemple tantôt, c'était avec une éolienne. Ça fait qu'avec une série d'éoliennes, c'est plus valable, un kilomètre (1 km), par exemple.

3315

Vous pouvez poser la question si c'est valable pour une série d'éoliennes en ligne, s'il vous plaît!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3320

Est-ce que vous auriez le même résultat avec une série d'éoliennes?

**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

3325

En fait, tel qu'expliqué antérieurement, il y a un modèle qui a été réalisé, des calculs qui ont été faits avec l'ensemble des éoliennes, donc en tenant compte de chacun des bâtiments, donc je vous avais parlé peut-être de l'ordre deux mille (2000) points récepteurs. C'est possible avec ces résultats-là, avec les résultats des calculs, d'établir le nombre de récepteurs par tranche de dB calculés, donc tenant compte de l'addition des éoliennes.

3330

Donc ce serait possible, pas séance tenante, mais c'est dans la note de calcul.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3335

OK. Et donc le nombre de résidences, ce serait, vous dites?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3340

Bien, je pense que ce que monsieur Meunier dit, c'est qu'on est capable de vous donner par intervalle de cinq décibels (5 dB) le nombre exact de résidences, telles que modélisées sur une base cumulative, dans son logiciel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3345

Excellent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3350 Mais ce que monsieur Beaulieu a, lui, ce soir, c'est la donnée disons ponctuelle de savoir, OK, combien qu'il y a de résidences en bas de mille mètres (1000 m).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3355 Excellent, merci beaucoup. Donc ça va?

Les résultats, vous allez nous les transmettre quand? Est-ce que demain après-midi, ça irait?

**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

3360 Excusez, j'ai pas entendu la date que vous avez proposée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3365 Demain après-midi?

**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

3370 Oui, ce serait possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, merci beaucoup.

3375 Une dernière question, monsieur Dessureault! Cette information-là, vous la détenez depuis combien de temps?

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

3380 Vous parlez des mesures, les mesures ont été prises le 24 au 26 mai cette année.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3385 OK. Et dans les avis du ministère...

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

Étrangement, je vais spécifier que je me suis retrouvé complètement par hasard, ça visait pas du tout à aller – je suis allé à Baie-des-Sables pour des raisons tout simplement, c'était un

3390 peu plus proche de Québec, je suis allé là prendre des mesures dans le parc le plus proche, puis je me suis retrouvé à un des points qui fait partie de leur étude, un peu par hasard aussi. Le hasard fait étrangement les choses des fois.

3395 C'est pas pour aller confronter leur étude d'aucune façon, c'est vraiment pour chercher à avoir un départ d'information, pour faire certaines expériences de mesures, pour essayer d'abord de rédiger une méthode précise des mesures, ce qui existe pas d'un consultant à l'autre. La méthode de mesures, pour l'instant, varie, puis voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3400 Parce qu'on n'a pas vu dans l'étude d'impact et dans les avis que le ministère avait émis par rapport...

**PAR M. MARIO DESSUREAULT:**

3405 De ça, non, ça existait pas à ce moment-là, ça avait pas été fait.

Puis ça avait pas été fait non plus pour ça nécessairement, là.

3410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Une nouvelle information qu'on a.

Donc on va poursuivre!

3415

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
MONIQUE LAPLANTE**

3420

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais madame Monique Laplante.

3425 Bonjour madame Laplante.

**PAR Mme MONIQUE LAPLANTE:**

3430 Bonjour. Hier, le promoteur nous a dit que la municipalité était partenaire, donc Kinnear's Mills, je suis à Kinnear's Mills.

Donc dans quelle mesure la municipalité devient aussi responsable s'il y a des problèmes de santé, intolérance au bruit, incendie par la foudre, ou problèmes environnementaux?

3435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On y a répondu un petit peu cet après-midi.

3440 Est-ce que vous pouvez nous préciser dans quelle mesure la responsabilité serait établie? Parce que là, vous dites que vous êtes partenaire avec la municipalité, est-ce que vous êtes partenaire aussi dans les risques?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3445 Non, il y a aucun risque. Le fait que les municipalités soient partenaires n'expose pas les municipalités à assumer quelque risque que ce soit.

C'est des risques de projet qui sont inclusifs au projet.

3450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

**PAR Mme MONIQUE LAPLANTE:**

3455 Merci. Puis s'il y a du verglas, est-ce qu'il y a un système de prévention sur les pales ou s'il y a un danger que la glace soit lancée à distance, etc.?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3460 Est-ce qu'il y a des dangers lorsqu'il y a du verglas?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3465 Quand il y a du verglas, une coupe d'à peu près un millimètre (1 mm) de verglas va couper l'efficacité aérodynamique de la pale de cinquante pour cent (50 %).

Ce qui va arriver, c'est qu'il va y avoir un système qui va détecter cette anomalie puis qui va arrêter l'éolienne.

3470 L'éolienne va arrêter, il va y avoir un système de chauffage actif qui va préchauffer la pale et qui va cristalliser le verglas. Ça va se cristalliser, parce que souvent, le verglas vient à la suite d'un nuage humide, et le temps, lorsque la température refroidit, le verglas se cristallise.

3475           Puisque l'éolienne va être arrêtée à ce moment-là, le "flex" introduit dans les pales par le vent va casser le verglas ou la glace, ça va tomber, et on va repartir l'éolienne seulement lorsqu'on aura une validation visuelle que le verglas est parti et-ou une confirmation numérique que la courbe de production de l'éolienne n'est pas altérée sensiblement.

3480           Donc on va être capable de gérer le risque de projection de glace ou de verglas de cette manière-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3485           Quelle est la norme ou quelle est la distance sécuritaire pour éviter qu'une personne reçoive un projectile?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3490           Basé sur nos expériences de Murdochville, on peut avoir des morceaux de glace assez gros projetés à plus de trois cents mètres (300 m).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3495           OK. Puis il y avait dans l'étude d'impact deux (2) distances, cent mètres (100 m) pour la glace, puis deux cent cinquante mètres (250 m) pour le verglas. Je voudrais peut-être avoir des précisions par rapport à ça.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3500           Bien nous, ce qui nous dérange le plus, c'est la glace. Le verglas, c'est quand même, en termes de protection, c'est pas un gros problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3505           La glace, c'est quand l'eau se fige une fois que l'éolienne est arrêtée?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3510           Oui, en réalité, la glace se forme justement lorsqu'on décide d'arrêter l'éolienne, si le verglas persiste, il se fait une accumulation, et là, si l'accumulation dépasse une certaine épaisseur, là, les projections peuvent être assez loin, à trois cents mètres (300 m). On l'a vu à Murdochville.

3515           Donc c'est un problème qui est très important à gérer et on s'impose donc de faire des confirmations visuelles avant même de repartir les éoliennes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3520 OK, merci beaucoup. Ça va madame Laplante?

---

**GUY ROY**

3525

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais madame Rosanne Côté.

3530

**PAR Mme ROSANNE CÔTÉ:**

Monsieur le Président, ma question a déjà été posée, donc je passe mon tour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3535

Merci beaucoup madame.

J'inviterais monsieur Guy Roy.

3540

Bonsoir.

**PAR M. GUY ROY:**

3545

Bonsoir. J'ai une requête à vous faire. En fait, elle est particulière à informer la Commission pour compléter peut-être des questions qui ont été posées cet après-midi.

Exemple, vous avez posé une question au niveau de la MRC, au niveau, s'il y avait des règlements sur la protection des paysages. Et on a répondu qu'il y avait un règlement qui protégeait au niveau de l'abattage des arbres, vous vous souvenez!

3550

J'ai copie de ce règlement-là, mais le règlement en question, c'est-à-dire que les gens de la MRC ont pas mentionné que le règlement avait été modifié pour permettre l'implantation du parc éolien.

3555

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du parc éolien pour permettre le déboisement?

**PAR M. GUY ROY:**

3560

Oui. En fait, je vais vous lire l'article, d'accord! Donc c'est l'article 12.2:

3565

"Cas d'exception relatif à l'implantation d'éoliennes. Malgré toutes dispositions du règlement, le déboisement nécessaire à l'implantation d'éoliennes commerciales, site d'implantation, voies d'accès et le déboisement nécessaire d'implantation des infrastructures du transport de l'énergie électrique ne sont pas soumis aux dispositions du présent règlement ni aux dépôts de prescription sylvicole."

3570

Donc il y a une exception au règlement, donc le parc n'est pas tenu. Donc on parlait de protection de paysage, mais le parc n'est pas tenu par la réglementation au niveau de la réglementation de la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3575

Du côté de monsieur Thibodeau qui est de la MRC des Appalaches, est-ce que vous avez une réponse?

**PAR M. JACQUES THIBODEAU:**

3580

Oui monsieur le Président. Le Règlement sur le contrôle d'abattage d'arbres, comme je vous disais cet après-midi, spécifie que si tu veux faire une coupe de quarante pour cent (40 %) du volume de bois sur une superficie de quatre hectares (4 ha) et plus, par période de cinq (5) ans, ça te prend un permis de la MRC. Ce permis-là doit être accompagné d'une prescription sylvicole.

3585

Donc on a fait la modification effectivement de ce règlement-là pour s'assurer que le promoteur devrait nous demander un certificat pour l'abattage d'arbres, même s'il y aurait pas quatre hectares (4 ha) ou plus de coupés, puisque par propriété foncière, ce qu'on a compris, c'est qu'une seule éolienne pourrait demander juste un demi-hectare (½ ha) de superficie.

3590

Donc ce demi-hectare (½ ha) là, si on avait gardé le même règlement qui était en vigueur, aurait pas été soumis à notre réglementation.

3595

Donc en faisant une modification à la réglementation, on a obligé le promoteur à déposer une demande, même s'il avait pas le demi-hectare (½ ha).

3600

Évidemment, puisque c'est des ouvrages qui sont pas en lien avec la foresterie, avec la sylviculture, il peut pas y avoir exigence de prescription sylvicole. Il y a pas un ingénieur forestier qui signerait un document pour dire: j'autorise une coupe à bois, ce bois-là est mature, il est prêt à couper, à des fins de production industrielle ou de production éolienne d'électricité. Donc il fallait enlever l'obligation d'avoir une prescription sylvicole.



3605 Et on s'est assuré aussi d'avoir un suivi. Ça nous permettait d'avoir un suivi pour être certain que le propriétaire foncier qui possède le terrain fasse pas une coupe aussi, n'en profite pas pour faire une coupe supérieure à celle demandée par le promoteur pour installer son éolienne, et ça, ça se répartit sur une période de cinq (5) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3610 OK, merci beaucoup.

Votre deuxième question?

**PAR M. GUY ROY:**

3615 Est-ce que je vous dépose le document?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3620 Certainement, vous déposez ça à madame Poliquin à l'arrière.

**PAR M. GUY ROY:**

3625 D'accord. Ma deuxième intervention, c'est au niveau des revenus de la municipalité. Il y a beaucoup de chiffres qui ont circulé, et j'ai le rapport ici financier consolidé de l'année 2008.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

De laquelle municipalité?

3630 **PAR M. GUY ROY:**

De Kinnear's Mills. Donc les revenus totalisaient huit cent mille sept cent quarante-cinq (800 745 \$).

3635 Et si je vous donne une ventilation brute, c'était en fait les revenus de taxes pour quatre cent quarante-trois mille cinq cent cinquante et un (443 551 \$) et les transferts gouvernementaux pour trois cent trente mille dollars (330 000 \$).

Donc je déposerai le document pour que vous puissiez en prendre connaissance.

3640

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Certainement. Le chiffre qui a circulé, c'était un revenu de quatre cent mille dollars (400 000 \$) qui proviendrait des éoliennes.

3645 **PAR M. GUY ROY:**

Oui, de l'ordre de trois cent trente mille (330 000 \$). Il y a eu beaucoup de chiffres qui ont circulé.

3650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous pouvez le déposer, c'est bien sûr.

**PAR M. GUY ROY:**

3655

Mon autre intervention était à propos de la question, cet après-midi, au niveau du règlement de zonage. Et monsieur Vincent nous a répondu qu'il y a eu un contrat, une transaction.

3660

Dans mon préambule, j'avais dit que la MRC m'avait confirmé qu'il y avait un règlement qui était en vigueur et il y a pas eu de confirmation de la part de la MRC. En fait, il y a eu que la réponse de monsieur...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3665

D'un règlement de zonage?

**PAR M. GUY ROY:**

3670

Oui, en fait, moi, ma question posée, c'était que l'information que j'ai demandée à la municipalité, il y avait le Règlement 408 qui est en vigueur. C'est l'information que j'ai eue.

Et au niveau de la MRC, c'est la même chose. On m'a même envoyé le certificat qui confirme l'information.

3675

Tandis que monsieur Vincent nous confirme que la transaction porte sur le Règlement 422. Donc je comprends pas.

3680

Et l'autre point majeur, c'est que dans sa réponse, monsieur Vincent a omis de nous dire que 3Ci, via ses procureurs, avait déposé deux (2) mises en demeure à la municipalité au cours de l'été, pour permettre d'accélérer le processus du règlement de zonage, l'adoption du règlement de zonage, etc., etc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3685

Donc la question ou la précision, c'est de savoir si c'est en vertu de 422 ou 408?

**PAR M. GUY ROY:**

3690 Et il faut pas oublier aussi que l'adoption du règlement de zonage est assujettie à la Loi d'aménagement et d'urbanisme. Et une transaction telle qu'intervenue est-elle acceptable dans le cadre de cette loi-là?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3695 OK. On va poser la question au promoteur, je reviendrai à la MRC.

Du côté de monsieur Vincent!

3700 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

3705 Donc l'historique du dossier, monsieur le Président, est le suivant! Les procureurs de la municipalité et nos procureurs ont convenu qu'il y avait un vice de procédure dans l'adoption du Règlement 408 et 422. D'ailleurs, le 422, tout le monde s'entend que le vice était flagrant. Celui du 408, il y avait une matière interprétative.

3710 Et donc les procureurs de 3Ci et les procureurs de Kinnear's Mills ont convenu qu'il y avait un problème de légitimité. Le désir de Kinnear's Mills, c'était d'avoir des normes pour régir l'implantation d'éoliennes sur son territoire.

3715 Si la conclusion était à l'effet que le 408 était invalide, ça exposait potentiellement Kinnear's Mills à une situation où 3Ci aurait pu mettre des éoliennes partout. On a demandé prestement à Kinnear's Mills de nous confirmer que le projet tel que présenté et décrit dans l'étude d'impact respectait la réglementation municipale.

3720 La municipalité de Kinnear's Mills nous a proposé un projet de transaction selon lequel nous allions nous engager à respecter certaines dispositions réglementaires au niveau de critères d'aménagement, ce que l'on a accepté d'emblée, puisque le principe directeur de nos discussions depuis deux (2) ans gravitait autour d'un commun accord sur des normes d'implantation.

3725 Et donc on a accepté la proposition de Kinnear's Mills, de signer une transaction. Le mécanisme prévoyait que cette transaction-là, en échange de notre consentement, de se conformer à certaines dispositions. Le mécanisme faisait en sorte qu'ils nous émettaient un certificat de non-contravention qu'ils nous ont dûment émis la semaine passée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3730 Et le rôle de la MRC là-dedans selon vos procureurs?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3735 Bien, je pense qu'il y a eu des discussions au niveau de la MRC et de nos procureurs, j'ai pas tous les détails évidemment, c'est très technique. Et je ne suis pas hautement qualifié pour élaborer davantage là-dessus, mais je pourrais difficilement parler au nom de la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3740 On va aller voir du côté de la MRC.

**PAR M. JACQUES THIBODEAU:**

3745 Oui monsieur le Président. La MRC a émis le certificat de conformité sur le Règlement 408 le 14 janvier 2008.

Pour ce qui est du Règlement 422 ou autres règlements, la MRC n'a jamais émis de certificat de conformité sur ces règlements-là.

3750 Donc pour nous, le règlement qui est en vigueur dans la municipalité de Kinnear's, c'est le 408.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3755 OK. Ça vous convient?

**PAR M. GUY ROY:**

3760 Je voudrais juste ajouter, monsieur, que le Comité des citoyens de Kinnear's Mills a déposé une lettre suite à tous ces événements.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, est-ce que vous tombez dans une autre question?

3765 **PAR M. GUY ROY:**

Je termine tout simplement sur ce point-là. Comme dans les documents ou suivant ma requête, disons pour instruire la Commission!

3770 Je vais déposer copie de la lettre envoyée au ministre Laurent Lessard par laquelle le Comité des citoyens a signalé ces irrégularités-là et demandait l'intervention, et copie conforme de la réponse du ministre à monsieur Jean Bédard, notre président, de la réception de cette lettre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3775

Très bien.

**PAR M. GUY ROY:**

3780

Est-ce que je peux poser une question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3785

Regardez, vous en avez posé plusieurs!

**PAR M. GUY ROY:**

Je reviendrai.

3790

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui s'il vous plaît. Merci beaucoup.

3795

---

**STÉPHANE LACHANCE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3800

J'inviterais monsieur Stéphane Lachance.

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

3805

Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

3810

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

Ma question fait suite à la réponse qu'Hydro-Québec m'a donnée après-midi concernant l'achat d'électricité à 3Ci, la revente qui était faite à perte et les pertes qui étaient refilées aux consommateurs.

3815

Hydro-Québec m'a dit que ces pertes étaient minimales. J'aimerais savoir à une échelle plus grande quelles sont les pertes financières pour l'achat de toute l'électricité éolienne sur tout le territoire du Québec?

3820 Et pendant combien de temps cette situation durera-t-elle?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3825 Mais là, vous comprendrez qu'on s'éloigne un peu du projet, des impacts environnementaux directs du projet.

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

3830 C'est que ça a un lien aussi avec les éoliennes.

Je peux passer à une autre question, si vous voulez!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3835 Regardez, je reformulerais la question de la façon suivante! Pouvez-vous nous dire les orientations gouvernementales en matière de développement éolien, du côté d'Hydro-Québec?

3840 Dans le fond, madame Villeneuve, c'est d'expliquer l'orientation gouvernementale, pourquoi le gouvernement a privilégié un deuxième appel d'offres, pourquoi que le gouvernement veut développer le secteur éolien?

Et par la suite, je vais demander au MRNF dans le secteur Énergie peut-être de commenter aussi.

3845 **PAR Mme CAROLINE VILLENEUVE:**

3850 Alors oui monsieur le Président, effectivement, comme je l'ai mentionné un petit peu plus tôt, notre mandat, nous, qui nous a été confié par le gouvernement du Québec, dans le cadre de sa Stratégie énergétique et dans laquelle on nous demande de procéder par appel d'offres pour acheter de l'énergie éolienne et d'intégrer cette production-là à notre réseau.

3855 Le modèle actuel qui est préconisé était de faire faire le développement éolien par des développeurs privés et eux, actuellement, sont en mesure de nous soumettre des projets de qualité à des prix compétitifs, en assumant les risques qui sont associés à ces projets-là, les risques d'ordre technique, financier ou même économique.

Et donc pour Hydro-Québec, le défi réside pour l'instant dans l'intégration et dans l'équilibrage de cette énergie-là sur son réseau de transport.

Bien, c'est ça. Donc ça découle du mandat du gouvernement essentiellement.

3860

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est la contribution d'Hydro-Québec.

3865

Maintenant, concernant le ministère des Ressources naturelles et de la Faune section Énergie quelle est l'orientation gouvernementale là-dedans?

**PAR M. RICHARD POIRIER:**

3870

Le gouvernement dans sa Stratégie énergétique a décidé de développer quatre mille mégawatts (4000 MW) d'énergie éolienne. Il y a eu un premier mille mégawatts (1000 MW) qui s'adressait uniquement à la Gaspésie, à la MRC de Matane; et suite au succès du premier appel d'offres, il a lancé immédiatement un deuxième appel d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW).

3875

Et récemment, il y a un appel d'offres aussi de deux cent cinquante mégawatts (250 MW) communautaires et deux cent cinquante mégawatts (250 MW) autochtones qui a été lancé pour compléter les trois mille cinq cents mégawatts (3500 MW) manquant à la Stratégie énergétique.

3880

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lachance.

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

3885

Deuxième question! Est-ce que le promoteur pourrait, avec un appareil, simuler l'effet stroboscopique, pour qu'on puisse prendre connaissance du phénomène?

On en parle, mais jusque-là, je peux pas voir c'est quoi.

3890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Pouvez-vous nous expliquer l'effet stroboscopique que pourrait produire une éolienne?

3895

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais demander à monsieur Demers de répondre.

3900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ou peut-être une projection?

3905 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Regardez, monsieur le Président, on voit le ventilateur. L'effet de la pale sur le mur, c'est ça un effet stroboscopique.

3910 Si on voit, la lumière le frappe, le ventilateur là-bas, puis ça rebondit sur le mur, c'est la plus belle représentation d'un effet stroboscopique!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3915 Donc vous voulez dire la projection de la lumière qui pourrait représenter le soleil, si vous êtes au nord, vous pourriez...

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Un effet d'ombre qui est créé par la pale.

3920

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui, exactement. Vous avez votre éolienne qui est située entre une source lumineuse et puis un récepteur qui peut être un observateur.

3925

J'ai quelques diapositives ici qui pourraient donner un peu plus de détails sur cet élément-là.

3930 L'effet stroboscopique est mis en évidence lorsque le soleil est bas et que le ciel est dégagé de tout nuage. C'est des conditions qui sont essentielles.

3935 Il ne se produit que lorsque toutes les conditions suivantes sont simultanément réunies. Donc temps clair, il faut qu'il fasse soleil, vent, il faut qu'il y ait une rotation nécessairement des pales, et l'orientation du soleil par rapport à l'éolienne portant l'ombre de cette dernière sur l'observateur.

Donc ça nous prend tous ces éléments-là. Donc normalement, on en a parlé un peu hier, c'est surtout dans des conditions de coucher de soleil où on va observer cet élément-là.

3940 L'étendue! On va parler quand même des effets stroboscopiques, à ce moment-là, on a expliqué c'est quoi l'effet stroboscopique, c'est la pale qui tourne lentement avec la lumière, puis on voit le jeu d'ombre de l'autre côté.



3945 La littérature spécialisée signale que la projection d'ombre, donc l'effet stroboscopique, est perceptible qu'à proximité des éoliennes et n'engendre aucun risque pour la population. Et c'est une étude qui relève de 2004.

3950 L'ombre des éoliennes sur l'environnement humain est négligeable puisqu'en moyenne, son influence se limite à une distance de deux cent cinquante (250 m) à trois cents mètres (300 m), et ça, c'est très documenté, une distance très limitée. Passé ça, l'effet d'ombre devient très diffus puis il est non perceptible.

3955 La hauteur du moyeu de l'éolienne aussi n'influe que peu sur la projection d'ombre, nécessairement, parce que c'est toujours un équilibre entre la source lumineuse, la hauteur de l'éolienne et l'observateur. Si l'éolienne est plus haute, bien, on va percevoir l'effet stroboscopique à un certain niveau; s'il est plus bas, il va être à un autre niveau, mais la durée de l'effet stroboscopique demeure le même.

3960 L'effet sur la santé humaine! Il n'y a pas de risque avéré de simulation visuelle stroboscopique par la rotation des pales des éoliennes, l'étude de Chouard 2006.

Marie Chagnon qu'on a parlé ce matin au niveau du Département de santé communautaire qui relevait que les parcs dans la Gaspésie qui étaient en opération ne causaient pas de problème au niveau santé publique, il y a pas eu rien de relevé à ce niveau-là.

3965 La même madame Chagnon de l'Agence de santé et services sociaux de la Gaspésie, 2008, parce qu'on l'a contactée dans le cadre de cette étude-là, confirme aussi que l'effet stroboscopique n'a pas d'effet direct sur la santé humaine.

3970 Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux, la possibilité de conséquences psychiques ou même neurologiques, parce qu'il y a des gens qui parlent d'un potentiel d'épilepsie, de l'effet stroboscopique entraîné par l'observation soutenue de la rotation des pales ne semble étayée par aucun cas probant, au niveau du ministère des Affaires municipales et des Régions.

3975 Le plan d'aménagement du parc éolien prévoit la distance minimale, on le répète, de cinq cents mètres (500 m) entre les éoliennes et les habitations; cette distance est supérieure aux trois cents mètres (300 m), donc ne constitue pas aucun risque pour nous.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3980 Juste une précision, monsieur Vincent ou monsieur Demers!

Dans le cas que vous nous présentez, vous dites que les études parlaient d'un deux cent cinquante-trois cents mètres (250 m-300 m) de distance comme étant l'ombre portée

3985 maximale, à ce moment-là, est-ce que c'était des éoliennes similaires en termes de hauteur, de gabarit à celles que vous présentez dans votre projet?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3990 Oui, parce qu'on fait surtout référence dans ce document-là de madame Chagnon, madame Chagnon a toujours parlé dans son discours des éoliennes qui sont installées en Gaspésie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3995 Donc qui sont similaires en termes de hauteur à ce qu'on a actuellement?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

4000 Oui, exactement. On parle à ce moment-là de machine de un point cinq mégawatt (1,5 MW).

4005 Comme j'ai dit, les longueurs de pales, on parle de peut-être sept-huit mètres (7 m-8 m) de différence entre les deux mégawatts (2 MW) et les un point cinq (1,5 MW) qui sont installées actuellement en Gaspésie.

Par contre, comme j'ai dit, la hauteur de tour n'a pas d'impact, parce que le moment où on va sentir l'effet stroboscopique va être un moment différent, mais la durée va être la même.

4010 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4015 Ça va, monsieur Lachance?

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

4020 Monsieur Vincent mentionne que le ventilateur au plafond est un bel exemple. S'il y avait une lumière juste au-dessus des pales, est-ce que l'effet sur les gens, sur le sol, serait le même que ce qu'on voit présentement?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4025 Vous voulez dire si le soleil était à midi?

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

4030 Si le soleil était au-dessus des pales, OK, qu'est-ce que ça changerait comme effet sur les gens, sur le sol, sur le mur?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4035 Donc dans le fond, si on se transpose sur le parc éolien, si le soleil est à midi, comment les pales de l'éolienne vont se répercuter en termes d'effet stroboscopique?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

4040 Tout ce qui va arriver à ce moment-là, c'est que la distance ne sera pas de trois cents mètres (300 m). La distance de l'ombre va être immédiate autour de l'éolienne.

Donc c'est pareil comme si vous avez un arbre, qu'il fait soleil, vous êtes sous l'arbre à midi, le rayon d'ombre correspond à la dimension de l'arbre.

4045

Donc au niveau de l'éolienne, va correspondre à la dimension de l'éolienne. On parle à ce moment-là d'un rotor de quatre-vingt-deux mètres (82 m), donc une distance d'à peu près quatre-vingt-deux mètres (82 m).

4050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que l'éolienne, l'orientation des pales est orientée de façon différente du ventilateur.

4055 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Mais ce qu'on s'est servi d'exemple du ventilateur, c'est juste pour montrer – c'est pas pour illustrer l'effet – c'est juste pour montrer c'est quoi un effet stroboscopique.

4060 Vous avez une lumière qui est de ce côté-ci du ventilateur, le ventilateur qui est entre la lumière et le mur, et vous avez un jeu d'ombrage cyclique qui est l'effet stroboscopique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4065 Ça va?

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

4070 Vous parlez du soleil à midi. Le soleil au coucher ou au lever, c'est une autre affaire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, c'est parce que là vous parliez de la lumière au-dessus du ventilateur.

4075 Maintenant, si on regarde l'inverse total, au lever du soleil...

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

Au lever ou au coucher du soleil.

4080

**PAR LE PRÉSIDENT:**

... quel est le résultat? Est-ce que c'est ce que vous venez d'expliquer?

4085 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Bien c'est ça, c'est une étendue maximale de trois cents mètres (300 m) qu'il y a une perception.

4090 Tant qu'à l'heure exacte où ça va se produire, il faut penser qu'à tous les jours, il y a un changement dans le lever et le coucher du soleil, donc les heures ne sont pas les mêmes.

Tant qu'à la distance à un moment donné de l'observateur, bien, il y a tout ça à considérer.

4095

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on peut penser que la période la plus critique, c'est au lever du soleil, parce que l'angle est à quatre-vingt-dix (90 °)?

4100

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

C'est ça. Parce que si vous voulez sentir un effet stroboscopique, vous êtes à la maison chez vous, et l'éolienne est située à cinq cents mètres (500 m) de distance, si vous regardez la hauteur de l'éolienne à cent vingt-deux mètres (122 m), la hauteur maximale de la pale, vous projetez ça à cinq cents mètres (500 m) de distance, c'est sûr qu'il faut que le soleil soit très bas près de l'horizon.

4105

Aussitôt qu'il monte, je réduis ma zone d'effet d'ombre.

4110

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4115 Il y a un paramètre qu'on n'a pas évoqué. S'il y a un couvert forestier important évidemment entre la maison et l'éolienne, évidemment on va perdre beaucoup d'effet stroboscopique dans le terrain.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4120 C'est bien.

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

4125 Donc l'effet stroboscopique pourrait être perçu même à l'intérieur d'une maison, est-ce que c'est possible?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4130 C'est pas tout à fait ça que j'ai compris.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

4135 Non, l'effet stroboscopique, comme on a dit, se limite de deux cent cinquante (250 m) à trois cents mètres (300 m). Et les maisons sont à un minimum, sauf une éolienne, de cinq cents mètres (500 m) de l'éolienne.

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

4140 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4145 Merci beaucoup.

---

**MICHELLE BLAIS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4150 Regardez, il nous reste encore quelques participants. La Commission prévoit lever la réunion vers les dix heures et demie (10 h ½), on va essayer d'être plus discipliné qu'hier soir.

Donc j'inviterais madame Michelle Blais!

Bonsoir madame Blais.

4155

**PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

Bonsoir monsieur le Président. Ma prochaine question concerne les aires de confinement du cerf de Virginie.

4160

Donc à cet effet, peut-être que ça serait plaisant de voir la carte où est-ce qu'on peut identifier les aires de confinement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4165

Monsieur Latour, vous allez vous préparer, parce qu'on n'a pas eu recours souvent à vous aujourd'hui, donc c'est probablement qu'on va vous demander votre expertise, mais on va attendre la question!

4170

**PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

Je peux peut-être poser la question en attendant?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4175

Bien sûr.

**PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

4180

Il y a un chemin d'accès qui va être emprunté dans une zone d'interdiction, soit dans l'aire de confinement du cerf de Virginie. Ce chemin mène au cap à Thom et il mène à une grappe de onze (11) éoliennes.

4185

Ce que j'aimerais savoir, c'est quels peuvent être les effets sur le cheptel qui sont liés au dérangement causé par l'entretien des routes l'hiver, entre autres, et l'élargissement aussi de la route, alors que le cerf est confiné dans son ravage vraiment en hiver?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4190

Tout d'abord, pourriez-vous nous localiser l'endroit exact dont on parle et ensuite, commenter?

Donc vous avez le pointeur, oui! Donc on est situé à cet endroit-là, quelle route déjà?

4195 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Monsieur le Président, le secteur de ce qu'on appelle le cap à Thom, c'est le secteur ici. Et puis le chemin d'accès dont madame fait allusion, c'est le chemin ici qui se prend depuis le rang 13 à Kinnear's Mills. Et la zone ombragée ici est le secteur de ravage du cerf de Virginie.

4200

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc quelle serait la répercussion pour le cerf de Virginie?

4205 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Simplement de mentionner par exemple, avant de passer la parole à monsieur Demers, c'est que le chemin qui est ici, c'est un chemin forestier qui est existant. Donc c'est pas un nouveau chemin qu'on va construire, c'est un chemin qui est existant, qui est emprunté actuellement par le propriétaire pour faire ses travaux de foresterie.

4210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais madame Blais a précisé avec le déblaiement aussi. Est-ce qu'il était déblayé ce chemin-là avant?

4215

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

À l'époque, j'ignore si le propriétaire utilisait le chemin en hiver.

4220

Mais nous, on va avoir besoin de le déblayer les premières années à tout le moins.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc on vous écoute.

4225

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Donc on retrouve la question et cette réponse-là, si vous voulez, au niveau du rapport complémentaire, à la page 69, Questions et commentaires qui était la numéro 97.

4230

Dans le cadre du présent projet, le seul déboisement prévu dans le ravage de cerf de Virginie identifié tel que montré par monsieur sera pour élargir un chemin déjà existant, comme il a été dit, sur une longueur d'environ sept cent cinquante mètres (750 m), pour un déboisement de moins de point cinq hectare (0,5 ha), de forme linéaire étroite.

4235

La largeur nécessaire au chemin est de six mètres (6 m) d'emprise, au besoin un fossé sera creusé d'un côté selon la pente; par la suite, du gravier sera étendu sur une épaisseur d'environ vingt-cinq centimètres (25 cm).

4240

On parle du type de boisé qu'on a touché, on est dans le secteur du cerf de Virginie.

Ce qu'il faut comprendre, premièrement, le chemin est existant, il va être ouvert d'accord l'hiver, en tout cas on présume qu'il va être ouvert l'hiver pour ce qui est de l'entretien.

4245

Comme il existe de nombreux chemins forestiers où il y a une exploitation forestière qui se fait durant l'hiver aussi, qui sont situés dans des secteurs où on a quand même des bonnes densités de cerfs de Virginie, donc le cerf de Virginie, c'est sûr qu'il va se déplacer ou va pouvoir se déplacer par le chemin, ça va être plus facile pour lui de se déplacer d'un endroit à l'autre.

4250

Il faut comprendre aussi que c'est en phase opération qu'on est sur territoire privé, donc on parle peut-être d'un véhicule par jour, un pick-up par jour en phase opération.

Phase construction, de toute façon, on ne le fait pas durant l'hiver.

4255

Phase opération, c'est un pick-up par jour. C'est un terrain privé, donc l'accès est clôturé par le propriétaire.

Et dans ce sens-là, nous, ce qu'on a fait rajouter au niveau de l'étude d'impact, c'est des mesures d'atténuation. Donc c'est d'identifier, même s'il y a pas une densité de circulation très grande, c'est d'identifier qu'on se retrouve à proximité et dans un ravage de cerf de Virginie, un peu comme vous retrouvez sur le bord des routes, et inviter l'utilisateur de la route à faire attention, d'avoir une attention plus particulière en fonction de la présence du chevreuil possible.

4260

4265

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais faire attention, ça veut dire quoi?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

4270

Bien, réduire la limite de vitesse, observer plus facilement les côtés de la route. Parce que souvent, on s'en va sur la route, on connaît la route, on regarde le tracé, la surface de roulement sans nécessairement regarder chaque côté.

4275

Donc dans ce segment-là, de porter une attention vraiment particulière. Vitesse réduite et observer pour éviter qu'il y ait des problèmes de collision ou autres avec le cerf.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

4280 Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4285 Dans le cas du déboisement des chemins, expliquez-nous pourquoi en fait vous avez une emprise de dix-huit mètres (18 m) qui va être déboisée, puis la surface de roulement va être de six mètres (6 m). Donc il y a six mètres (6 m) de chaque côté qui va être déboisé pour les besoins du projet.

4290 Est-ce que ce déboisement, est-ce qu'il est nécessaire sur tous les chemins ou si c'est pour des raisons particulières? Pourquoi dix-huit mètres (18 m), en fait?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4295 Je vais laisser monsieur Beaulieu répondre de façon large pour expliquer dans quel contexte et pourquoi on fait du déboisement au-delà de la bande de roulement.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

4300 Donc ce qui est important au niveau d'un chemin pour regarder sa structure, c'est d'avoir des fossés et de drainer la surface.

Donc il faut s'assurer de faire un fossé et que le fossé soit le plus stable possible. Donc on veut pas des fossés creusés trop vertical, on veut des pentes plus douces.

4305 Le dix-huit mètres (18 m) aussi tient compte à l'occasion, lorsqu'on monte, ce qu'on appelle en cotayage – cotayage, ça veut dire de monter dans des zones où le terrain est plus à pic et qui demande un ajustement de la pente sur le côté en amont et un léger remblai du côté aval.

4310 Le dix-huit mètres (18 m), c'est une largeur générale, mais aux endroits plus sensibles, on va réduire cette largeur-là.

4315 Mais essentiellement, puis aussi dans le cas de ce chemin-là, supposons si on regarde le fossé existant, le fossé à certains endroits est très à pic du côté de l'accotement, donc pourrait être instable pour des structures pour le transport très pesant comme on se propose de le faire.

Donc ce qu'il faut faire, c'est adoucir la pente afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de l'affaissement sur les accotements lorsqu'on va monter nos structures.

4320 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc est-ce que je comprends qu'à l'étape de développement du projet, la largeur de dix-huit mètres (18 m) a été fixée comme étant une largeur nécessaire selon votre expérience pour des conditions de terrain qu'on a actuellement, mais c'est possible que dans l'optimisation du projet, lors de la construction ou lors des plans et devis, qu'il y ait des sections plus sensibles où le déboisement soit restreint?

4325 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

4330 Exactement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc pour l'instant, c'est le maximum d'information que vous pouvez nous dire à l'étape où on en est, c'est ça?

4335 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

4340 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

4345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais du côté du MRNF, est-ce que le fait d'élargir un chemin, de passer un chemin à travers un ravage, ça peut influencer la faune?

4350 **PAR M. NORMAND LATOUR:**

Monsieur le Président, oui effectivement, comme on le sait, les ravages de cerf de Virginie sont ce qu'il y a de plus critique pour cette espèce-là. Évidemment, c'est extrêmement important pour sa survie en période hivernale.

4355 Lorsqu'on aménage un ravage, ce qui est important, c'est d'avoir une bonne proportion entre l'abri pour protéger des vents, du froid, et la surface du ravage qui va être utilisé pour s'alimenter, pour la nourriture. Donc la proportion, j'y vais grossièrement, mais la proportion des deux (2) types d'habitat est très importante. Donc il faut avoir des deux (2). Juste de l'abri sans nourriture, il va mourir de faim; et s'il y a juste de la nourriture, pas d'abri, il va mourir de froid. Donc il y a un problème.

4360

4365 Dans le cas qui nous préoccupe ici, on a plutôt, si je me souviens bien, de la forêt mixte à dominance résineuse, qui constitue de l'abri à cinquante pour cent (50 %), et l'autre cinquante pour cent (50 %) du territoire est soit de la forêt mixte à feuillus ou de la jeune régénération qui fournit beaucoup de nourriture également.

4370 Ce qu'on a demandé, nous, c'est avoir plus de précisions sur le milieu forestier du ravage pour voir s'il y aurait pas possibilité d'optimiser le tout pour faire en sorte que la proportion des deux (2) types d'habitat tende vers l'idéal.

Donc, par exemple, en déplaçant un peu le chemin, des choses comme ça, pour s'assurer qu'on a une bonne proportion des deux (2) types d'habitat.

4375 C'est ce qu'on avait demandé. Et à ma connaissance, on n'a pas eu ce détail-là encore pour l'instant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4380 Y a-t-il une raison particulière, monsieur Vincent?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4385 S'il y a une raison particulière pour?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

De ne pas avoir donné suite pour l'instant à la question qui était posée par le MRNF.

4390 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

De déplacer le chemin?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4395 Bien, à l'effet soit de déplacer le chemin ou d'avoir une autre mesure pour éviter qu'il y ait le moins d'impact possible.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4400 Peut-être que monsieur Demers veut intervenir.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

4405           Voici, c'est qu'on voit quand même les dimensions du ravage par rapport au chemin qu'on a besoin pour se rendre aux éoliennes. C'est sûr que de déplacer – parce qu'on se sert d'un chemin existant qu'on élargit.

4410           L'autre solution, c'est de se tasser de là. On serait quand même à l'intérieur du ravage, mais de se retrouver dans des conditions où il faudrait construire un nouveau chemin au complet, donc un déboisement beaucoup plus important.

4415           Parce qu'il faut penser qu'il faut se rendre à ces éoliennes-là pour la phase construction. Il est pas possible, avec les autorisations qu'on a au niveau des propriétaires, de déplacer au-delà de.

4420           Donc on peut le déplacer effectivement, on va être à l'intérieur des limites du ravage, peut-être dans un secteur qui est un peu moins important que celui dans lequel, mais il faut considérer qu'on a déjà un chemin sur place.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Y aurait-il d'autres mesures?

4425           **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

4430           Peut-être rajouter aussi, pour les gens qui connaissent la région, depuis la 269, on est à même de visualiser l'importance du massif du cap à Thom, donc c'est une élévation assez importante.

              Pour avoir accès à ce massif-là, il y a deux (2) endroits; c'est soit par le rang 13 qui est l'accès qu'on a présentement ou par le rang 15 et le rang 1 qui est la zone plus – je vais prendre le pointeur!

4435           Donc l'autre possibilité, c'était d'avoir accès par le chemin du rang 15 qui est ici. Bon, pour avoir été dans la région dans la période de dégel, tout ce qui est rang 15, rang 1 et en se rendant jusqu'à la route 112, ce secteur de route là est très sensible aux cycles gel-dégel. Même si on a un pavage, on voit la résurgence d'eau qui sort en plein milieu du pavage, puis le pavage est très lézardé. Donc la structure municipale rend très difficile le transport des structures pesantes, de un.

4440           Et de deux, l'accès par le rang 15 nous obligeait à passer par l'érablière. Donc il y avait une possibilité d'utiliser un chemin existant mais qui passait à l'intérieur d'une érablière.

4445           Donc le choix de passer par le chemin qui est présenté là était, à notre jugement, le moindre impact pour pouvoir se rendre au secteur du cap à Thom.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4450           Mais l'impact est fort, faible, l'impact est comment? Est-ce que vous êtes capable de le quantifier?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4455           Tout ce qui s'appelle érablière en partant, c'est très sensible.

              Donc la mesure de précaution, c'est que si on est capable de prendre avantage d'un chemin existant, ça va avoir un poids très important si on est capable d'éviter des travaux dans des érablières.

4460

**PAR LE PRÉSIDENT:**

              Mais le chemin existant passe à travers le ravage déjà, OK!

4465

              Puis vous, monsieur Latour?

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

4470           Je veux apporter une petite précision ici. Je ne voulais pas dire de déplacer le chemin au complet, c'est assez évident, je suis d'accord avec le promoteur.

              Mais l'élargissement qui doit être fait par endroit de plusieurs mètres pourrait être fait d'un côté ou de l'autre, dépendant du type de végétation qu'on peut y retrouver, pour tendre le mieux possible vers un équilibre le plus adéquat possible entre l'abri et la nourriture.

4475

**PAR LE PRÉSIDENT:**

              Mais vous pensez que ça serait possible, ce serait une suggestion à envisager?

4480

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

              Oui, oui, sûrement. Ce qu'on aimerait avoir, en fait c'est pas moi qui s'occupe du dossier, mais ma consœur qui s'occupe du dossier aimerait avoir un aperçu global de la situation du ravage et voir les possibilités de minimiser les impacts en effectuant les travaux de façon à  
4485           respecter le mieux possible la proportion abri-nourriture.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, vous avez fait cette demande-là il y a longtemps?

4490

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

C'est du mois d'avril, je crois, oui.

4495

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis vous avez pas eu de réponse?

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

4500

À ma connaissance, on a la réponse qu'on a reçue, là...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4505

C'est parce que j'essaie de savoir, comprenez-vous, c'est parce que là, vous dites, il y a un certain aménagement qu'on peut faire, on peut travailler d'un côté ou de l'autre côté, moi, je veux savoir si l'impact est important ou pas et si c'est réalisable ou pas.

4510

Et vous me dites en même temps que vous avez fait une demande au mois d'avril, puis vous avez pas eu de réponse.

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

Bien, on a eu la réponse au niveau...

4515

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais elle ne vous satisfait pas.

4520

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

Ça correspond pas à la demande que ma consœur spécialisée dans le domaine avait faite.

4525

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous relancé le promoteur?

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

4530

À ma connaissance, non, à moins qu'il y ait eu des communications entre le promoteur et madame Desjardins.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4535

Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4540

Monsieur le Président, on a encore ici un cas d'espèce où il y a des incitatifs contradictoires, ce qu'on appelle des "drivers" contradictoires.

Nous, on estime que le bilan environnemental du moindre impact, c'est celui qu'on vous présente. Je comprends qu'il y a une zone de confinement potentiel.

4545

Tantôt, vous disiez, le ravage, est-ce qu'il est là, bon, bien qu'il y a une zone de confinement, vous voyez la grandeur de la zone, il est pas dit que les chevreuils sont tous exactement à l'endroit où ce que le chemin passe.

4550

Nous, on estime que le bilan environnemental global, lorsqu'on regarde les aspects compétitifs, que ce soit des érablières, que ce soit la minimisation de la construction, ça vient au prix peut-être d'exposer potentiellement théoriquement un chemin qui existe par ailleurs déjà dans une zone de confinement.

4555

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Autre point de précision, si vous permettez, monsieur le Président!

4560

C'est qu'effectivement, il faut le regarder global, et souvent le problème qu'on se heurte, comme consultant en environnement ou comme promoteur, je vais parler comme consultant en environnement, c'est lorsqu'on parle avec des spécialistes de chevreuils, c'est l'élément important. Lorsqu'on parle de gens d'érablières, c'est l'élément important. On parle d'oiseaux, c'est l'élément important.

4565

Donc nous, il faut travailler avec un ensemble de ces facteurs-là, et c'est sûr que de toute façon, ça va déranger quelque part.

4570

Dans le contexte du ravage de chevreuils ou l'aire de confinement, il faut penser aussi que si on élargit le chemin qui est déjà existant, il va y avoir aussi de recréer un effet bordure au niveau de la route qui va constituer une aire d'alimentation éventuellement pour le chevreuil aussi, avec des jeunes repousses.

Donc globalement, comme monsieur Vincent vient de le dire, il faut le voir global. Dans certains cas, les chemins sont en mauvais état, donc ce qui exige des travaux de réfection très importants par rapport à cette solution-là.

4575

Deuxièmement, il y a la notion d'érablière qu'on n'a pas là. Là, on a la problématique de chevreuils sur un chemin qui est déjà existant.

Donc je pense que le bilan global, c'est comme ça qu'il faut le voir, il demeure positif.

4580

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans le PR3.1 page 187, vous parlez de laisser libre cours pour restreindre l'accès aux éoliennes, pour éviter de perturber davantage la faune, qu'est-ce que vous voulez dire par là?

4585

Vous voulez restreindre, dans le fond, l'aire libre aux alentours des éoliennes pour éviter que la grande faune soit perturbée.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

4590

À mon avis, c'est que de restreindre l'accès aux éoliennes est bien plus en fonction du type de milieu dans lequel on se trouve, donc en milieu privé. C'est sûr qu'on peut pas permettre l'accès public comme développeur, on peut pas permettre l'accès public. C'est dans ce sens-là.

4595

Parce que dans toute la littérature, ce qui est démontré, c'est que l'éolienne comme telle ne constitue pas un danger pour la faune. Il y a pas de danger d'électrocution, il y a pas de danger quelconque. On a une base de béton avec un transformateur, puis le fil est enfoui!

4600

Donc on voit souvent dans la littérature, puis je pense qu'il y a quelqu'un qui en a parlé hier soir ou cet après-midi, qu'on voyait même des vaches qui étaient dans des champs agricoles qui étaient à côté des éoliennes. Il y en a plusieurs qui se servent de ces photos-là, mais effectivement, la faune n'est pas brimée du tout.

4605

Et le meilleur exemple qu'on a, c'est qu'au niveau de Murdochville, les projets qui ont été réalisés, on est en terre publique, et les accès demeurent publics, on ne peut pas les fermer, et il y a aucune clôture qui est installée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4610

OK. Madame Blais, ça va de votre côté? Oui.

Madame Blais, avez-vous une deuxième question?



**PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

4615

Non, mais peut-être une sous-question. On n'a pas beaucoup abordé le fait que ce chemin-là va devoir être déneigé, et ce déneigement-là, est-ce qu'il peut avoir un effet sur le cheptel de cerf de Virginie?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4620

Parce que selon vous, anciennement, il n'était pas déneigé?

**PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

4625

J'ai aucune idée. C'est une question que je pose. Il me semble qu'on vient de répondre à la question que dans les premières années du moins, ça va nécessiter un déneigement.

4630

Donc c'était juste pour savoir, est-ce qu'on sait si ces activités de déneigement là vont nuire, parce que c'est pas juste l'élargissement d'un chemin dans le fond, il va y avoir des activités là!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4635

Comme par exemple, est-ce que vous avez déterminé de quel côté vous allez faire l'élargissement, des deux (2) côtés ou d'un (1) côté?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

4640

Monsieur le Président, le chemin est en bordure de la ligne de propriété avec son voisin. Donc l'élargissement du chemin doit obligatoirement être fait du côté nord-est.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4645

Pouvez-vous l'indiquer?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

4650

Oui, certainement. Donc le chemin est ici et de ce côté-ci, c'est un autre propriétaire avec lequel on n'a pas d'entente.

Donc la propriété du monsieur en question va de ce côté-ci, du côté nord-est.

Donc c'est de ce côté-ci que le chemin va être élargi.

4655

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, maintenant, c'est un chemin qui n'était pas déneigé dans le passé, maintenant on le déneige, il va y avoir un impact ou pas?

4660

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Par le fait que le chemin va être déneigé, effectivement il y a un effet. C'est que les bêtes, les chevreuils vont pouvoir plus facilement se déplacer à l'intérieur de l'aire de confinement, parce que ça va être plus aisé pour eux, plus facile.

4665

Par contre, il faut penser que c'est pas un entretien de route d'hiver comme les routes provinciales ou les routes importantes où on met des sels de déglacage et autres produits qui, là, pourraient causer des problèmes au niveau de la faune.

4670

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Latour, un complément d'information?

4675

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

Pour ce qui est du déneigement, on ne voit aucun problème. On est tout à fait d'accord.

Et au niveau des mesures également de signalisation pour rappeler que les gens qui vont circuler traversent un ravage de chevreuils nous satisfont tout à fait à ce niveau-là.

4680

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire que là, les mesures que le promoteur vient de nous expliquer satisfont les exigences du ministère des Ressources naturelles?

4685

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

Au niveau du déneigement, il y a pas de problème.

4690

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et au niveau du ravage?

4695

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

Bien, au niveau du ravage, la signalisation, c'est excellent aussi, on est tout à fait d'accord avec ça.

Et il y avait du détail fin au niveau du déboisement.

4700

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc ça change un peu la dynamique.

4705

Donc madame Blais, ça va?

**PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

Oui.

4710

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc, je vous remercie beaucoup.

4715

**PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

J'ai une deuxième question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4720

Avez-vous une deuxième question?

**PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

4725

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que là, on parlait du ravage.

4730

**PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

Oui. Mais j'ai une deuxième question. Ça peut changer de sujet?

4735

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien sûr. Une deuxième question, c'est un deuxième sujet, d'habitude.

**PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

4740

Alors à la sortie d'un conseil municipal à Kinnear's Mills, j'ai jaser avec une propriétaire terrien sur le fait que les éoliennes, entre elles, le promoteur désirait les mettre à trois cent cinquante mètres (350 m) les unes des autres dans les grappes d'éoliennes. Ce dont pourquoi il y avait un changement au niveau de la réglementation.

4745

Et elle me confirmait que dans son contrat, ça pouvait pas être comme ça, parce que dans son contrat – et là, il y a peut-être erreur, et c'est là que je voudrais avoir la clarification – c'est que dans son contrat, elle disait qu'il y avait une distance de cinq cents mètres (500 m) entre les éoliennes.

4750

Donc n'ayant pas le contrat type et ne pouvant pas me baser sur absolument rien, je m'en remets à vous pour savoir si dans les contrats avec les propriétaires, il est stipulé à quelque part la distance entre les éoliennes et dans l'étude d'impact, confirmation que les éoliennes que l'on voit là, quelle est la distance qui sont entre ces éoliennes-là?

4755

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Donc, monsieur le Président, je confirme que nos contrats ne font aucune référence à la distance entre les éoliennes.

4760

**PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

Parfait. Mais dans l'étude d'impact, elles sont à quelle distance les unes des autres?

4765

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On y a répondu hier.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4770

Je peux demander à monsieur Beaulieu de répéter la réponse d'hier.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

4775

Donc la méthode empirique, c'est cinq (5) fois le diamètre des pales. Donc la distance visée est de quatre cents mètres (400 m) entre les éoliennes.

Puis la raison, c'est de s'assurer d'une bonne production de chacune des éoliennes, qu'il y ait pas de turbulences qui viennent influencer et réduire la production de l'éolienne voisine.

4780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

4785 **PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

Sous-question: alors pourquoi demander un règlement de zonage avec trois cent cinquante mètres (350 m) entre les éoliennes, si c'est quatre cents mètres (400 m) qui est demandé?

4790

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

4795 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

On a estimé qu'il y avait une valeur limite de trois cent cinquante (350 m) en raison d'une érablière particulière, et le trois cent cinquante (350 m) est arbitraire.

4800

Maintenant, ce qu'il faut savoir, c'est que nous, bien que la distance minimale souhaitée est de quatre cents (400 m), on essaie de designer à quatre cent cinquante (450 m) aussi. C'est parce que nous, notre préoccupation, c'est l'efficacité énergétique, le rendement énergétique du parc éolien.

4805

Donc plus qu'il y a de distance entre chaque éolienne, moins qu'il y a de perte de sillage.

Peut-être monsieur Beaulieu peut aller avec un complément.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

4810

Comme je l'avais mentionné aussi hier, c'est qu'on n'est pas situé dans des prairies, dans les grandes Prairies canadiennes où on a une vision à perte de vue, et c'est un plateau où on peut disposer les éoliennes.

4815

On a à respecter une distance avec les limites de propriétés, on a une distance à respecter avec les érablières, on a à manipuler aussi avec la topographie. Et on a aussi toutes les zones de restrictions de la réglementation, les distances avec les ruisseaux, les distances avec les lacs, etc., les milieux humides.

4820

Donc une fois qu'on a tenu compte de toutes ces restrictions-là, il arrive qu'on est obligé de réduire légèrement le quatre cents mètres (400 m).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4825 OK, merci madame Blais, ça répond?

**PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

4830 Merci monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça terminerait notre séance de ce soir.

4835 Je vous invite à revenir à compter d'une heure et demie (1 h ½) demain après-midi. Probablement, il se pourrait fort bien qu'on siège aussi demain soir. Donc on va voir comment ça va aller.

4840 Donc je vous invite demain après-midi, merci.

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 SEPTEMBRE 2009 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

---

4845

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4850

DENISE PROULX  
Sténotypiste officielle.

4855